

Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture,
des Médias et des Droits des femmes du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2022–2023

23 MAI 2023

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 23 MAI 2023 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes (article 82 du règlement)	5
1.1	Question de Mme Françoise Mathieux, intitulée «Appel à projets relatif à la semaine 2023 d'éducation aux médias»	5
1.2	Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Dégradation de la liberté de la presse en Belgique»	6
1.3	Question de M. Benoît Dispa, intitulée «Chute de la Belgique dans le classement annuel de Reporters sans frontières concernant la liberté de la presse»	6
1.4	Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Intelligence artificielle et fake news»	10
1.5	Question de M. Jori Dupont, intitulée «Baromètre du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA): déséquilibre dans la représentation des différentes catégories socio-professionnelles»	13
1.6	Question de M. Benoît Dispa, intitulée «Diversité dans les médias: plus de femmes, mais derrière, c'est le désert affirme le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)»	13
1.7	Question de M. Benoît Dispa, intitulée «Malgré l'inflation, la RTBF a dépassé ses prévisions budgétaires en 2022»	18
1.8	Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Point sur la situation des crèches en difficultés dans l'arrondissement de Verviers»	19
1.9	Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Bilan des stages de printemps»	25
1.10	Question de M. Jori Dupont, intitulée «Création et pertes de places dans les crèches de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	26
1.11	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Chiffres 2023 concernant les milieux d'accueil en Wallonie et à Bruxelles»	26
1.12	Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Idée d'offrir une période de gratuité pour la garde d'enfants»	30
1.13	Question de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Fin des publicités pour les glaces, chips ou encore sodas destinées aux enfants»	33

1.14	Question de Mme Valérie Delporte, intitulée «Lutte contre l'obésité infantile»	33
1.15	Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Obésité infantile – pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la situation atteint des proportions épidémiques en Europe»	33
1.16	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Taux d'occupation dans les milieux d'accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	39
1.17	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Couverture vaccinale en Fédération Wallonie-Bruxelles»	41
1.18	Question de M. François Desquesnes, intitulée «Taux de couverture de l'accueil des enfants âgés de zéro à trois ans en Hainaut»	43
1.19	Question de Mme Nicole Bomele Nketo, intitulée «Généralisation du statut de salariée pour les accueillantes conventionnées»	46
1.20	Question de Mme Rachel Sobry, intitulée «Label “Ramadan friendly” dans des théâtres subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles»	47
1.21	Question de Mme Françoise Mathieux, intitulée «Avant-projet de décret modifiant le décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques».....	49
1.22	Question de M. Benoît Dispa, intitulée «Situation financière de la maison de la culture d'Arlon».....	50
1.23	Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Fin des subsides pour La Ruche théâtre royal de Charleroi»	52
1.24	Question de M. François Desquesnes, intitulée «Redéploiement du Domaine de Mariemont»	56
1.25	Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Secteur culturel bruxellois résilient, mais travailleurs vulnérables»	58
1.26	Question de M. Éric Lomba, intitulée «Soutien à Olivier Vandecasteele via l'action culturelle»	59
1.27	Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Manque de murs d'expression libre à Bruxelles».....	61
1.28	Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Tournée annulée pour refus de visa»	63

1.29	Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Difficultés des artistes indépendants».....	64
1.30	Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Tags anti-IVG (interruption volontaire de grossesse) à Louvain-la-Neuve».....	67
2	Ordre des travaux	68

VERSION PROVISOIRE

Présidence de Mme Valérie Delporte, présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10h15.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Françoise Mathieux, intitulée «Appel à projets relatif à la semaine 2023 d'éducation aux médias»

Mme Françoise Mathieux (MR). – Le 28 avril dernier, le gouvernement a analysé, en lecture unique, le lancement d'un appel à projets relatif aux activités qui seront organisées lors de l'édition 2023 de la Semaine de l'éducation aux médias. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'action 1.1.9 du Plan «Éducation aux médias».

Madame la Ministre, le gouvernement a-t-il adopté ce point? Dans l'affirmative, quels sont les grandes lignes et critères de sélection de l'appel à projets? Selon quelles modalités et quel échéancier cette initiative prendra-t-elle forme?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le gouvernement a bien adopté le point relatif à l'organisation de la Semaine de l'éducation aux médias. Celle-ci est toujours plus essentielle pour préserver et renforcer notre société démocratique; il est important que chacun en soit conscient et que tous les publics puissent bénéficier d'une telle éducation et en saisir les enjeux.

Par conséquent, je tiens à poursuivre avec ambition la mise en œuvre du Plan «Éducation aux médias», dont la Semaine de l'éducation aux médias est une action clé. Elle permettra à différents publics de bénéficier d'activités autour de ce domaine et assurera une importante publicité pour mettre en lumière l'éducation aux médias et ses enjeux. Le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) prépare depuis de longs mois cet événement consistant en une semaine d'activités et de communication sur l'éducation aux médias. Celui-ci se déroulera du 14 au 22 octobre 2023 et aura pour thème «Apprends-moi les médias».

J'ai dégagé un financement de 73 000 euros pour que le CSEM puisse mobiliser les acteurs du secteur afin de développer un programme d'activités pour cette semaine. Dans ce cadre, un appel à projets vient d'être lancé. Les projets proposés doivent consister en des activités – animations, ateliers ou autres événements collectifs – touchant les publics jeunes ou scolaires. Les opérateurs ont

jusqu'au 12 juin pour déposer leur candidature et les propositions seront évaluées par un jury. Le descriptif complet de l'appel à projets est disponible sur le site du CSEM.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre investissement personnel et pour le financement permettant la création d'activités pour les enfants et les adolescents. Le Plan «Éducation aux médias» est plus que jamais essentiel: l'essor de l'intelligence artificielle, aujourd'hui au cœur des débats, nécessite que chacun, en particulier les jeunes, soit en mesure d'analyser l'information, qui est omniprésente, notamment en ligne. Ce plan devra évoluer avec vous et en même temps que les modes de consommation des médias, qui évoluent perpétuellement.

1.2 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Dégradation de la liberté de la presse en Belgique»

1.3 Question de M. Benoît Dispa, intitulée «Chute de la Belgique dans le classement annuel de Reporters sans frontières concernant la liberté de la presse»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Olivier Maroy (MR). – Selon le dernier classement mondial établi par l'organisation Reporters sans frontières (RSF), la liberté de la presse se dégrade dans notre pays. Il y a vingt ans, lors de la création de ce classement, la Belgique occupait une honorable 13^e place. L'année dernière, elle avait reculé à la 23^e position et aujourd'hui, elle se retrouve encore plus loin: au 31^e rang!

Certes, la Belgique fait partie de la quarantaine d'États où la liberté de la presse est jugée «plutôt bonne». Cependant, comparée à ses voisins, elle n'a pas de quoi pavoiser. En effet, les Pays-Bas sont 6^e, le Luxembourg 20^e, l'Allemagne 21^e et la France 24^e. C'est donc une situation interpellante!

Ce classement se fonde, d'une part, sur un relevé quantitatif des exactions commises à l'encontre des professionnels des médias et, d'autre part, sur une analyse qualitative de la situation mesurée grâce à un questionnaire qui est soumis à divers spécialistes du monde académique des droits humains et du monde des médias.

Madame la Ministre, comment analysez-vous cette dégradation continue de la liberté de la presse en Belgique? Comment expliquez-vous que notre pays se retrouve derrière ses voisins? Selon RSF, cette situation pourrait notamment s'expliquer par la hausse des prix, qui aurait eu des répercussions importantes pour les médias sur un marché aussi restreint que la Belgique. Pouvez-vous faire le point sur ce que vous avez mis en œuvre en Fédération Wallonie-Bruxelles pour atténuer les conséquences de l'inflation sur les médias?

RSF pointe aussi du doigt la dégradation de la sécurité des journalistes, trop souvent victimes d'agressions lorsqu'ils couvrent des événements d'ordre public, par exemple quand ils enquêtent sur le crime organisé. Rappelons que notre Parlement a adopté une proposition de résolution – que j'avais cosignée – en septembre dernier appelant votre gouvernement à préserver la liberté de la presse et à renforcer la protection des journalistes. Qu'avez-vous mis en œuvre dans le cadre de cette proposition de résolution? Quelles demandes avez-vous concrétisées?

J'aimerais aussi revenir sur le dossier du *European Media Freedom Act* (EMFA) de l'Union européenne qui vise à définir des standards communs pour la liberté de la presse. Ce texte a notamment pour objectif de préserver le pluralisme des médias, protéger l'indépendance éditoriale des rédactions et l'indépendance des médias de service public. Il est d'ailleurs probable que la Belgique soit amenée à finaliser ce texte au cours de sa présidence du Conseil de l'Union européenne, au premier semestre 2024. En septembre dernier, en réponse à l'une de mes questions, vous aviez dit regretter que ce texte européen consiste en des normes juridiques difficilement applicables et qui ne peuvent pas facilement mener à des sanctions. Allez-vous encourager nos représentants à l'Europe à prendre position en faveur de mesures juridiques plus contraignantes? Avez-vous déjà reçu satisfaction sur certains points? Comment analysez-vous aujourd'hui l'avancement des travaux concernant l'EMFA?

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – Madame la Ministre, ce rapport de RSF est intéressant et interpellant. Dans cette 21^e édition, je retiens l'inquiétude que provoquent les effets de la désinformation, notamment sur les réseaux sociaux. Dans deux tiers des 180 pays évalués, RSF constate une implication des acteurs politiques dans des campagnes de désinformation massive ou de propagande. C'est une menace pour nos démocraties.

En ce qui concerne le classement, c'est sans grande surprise que l'on trouve la Corée du Nord en dernière position, et qu'on observe des pays comme Haïti ou la Tunisie régresser; sans doute est-ce le reflet de leur situation sociopolitique. La Belgique, elle, a chuté de huit places, atterrissant en 31^e position. En vingt ans de rapports de RSF, c'est la première fois que notre pays est classé si bas: en 2021, nous étions en 11^e position!

RSF dénonce notamment les violences que subissent les journalistes belges de la part des forces de police et de manifestants lors de rassemblements. Les journalistes belges, particulièrement les femmes, sont également victimes de menaces en ligne.

Quelle est votre analyse du classement, et comment expliquez-vous la chute de la Belgique dans ce dernier? Que mettez-vous en place pour protéger la liberté de la presse en Fédération Wallonie-Bruxelles? Depuis ce rapport, avez-vous

prévu d'œuvrer à inverser cette tendance et à renforcer, autant que possible, la liberté de la presse en Belgique?

Comment collaborez-vous à cet effet avec les organisations de défense des droits de l'homme, les médias et les autres niveaux de pouvoir? Quelles mesures prenez-vous pour garantir la sécurité et la protection des journalistes lors des manifestations? Qu'en est-il de la lutte contre les menaces en ligne envers les professionnels des médias, en particulier envers les femmes?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – L'annonce de la baisse de la Belgique dans le classement de la liberté de la presse par une rétrogradation de huit places entre la 23^e position et la 31^e est évidemment interpellante. Je me suis penchée sur le rapport rédigé par RSF pour tenter de comprendre les raisons de ce recul. Je partage l'analyse de l'Association des journalistes professionnels (AJP) qui considère que cette dégringolade n'est pas justifiée et que le rapport contient des approximations, voire des erreurs.

Le rapport mentionne ainsi les violences à l'encontre des journalistes de la part de manifestants et de policiers lors de manifestations contre les mesures sanitaires. Or ces manifestations n'ont plus eu lieu en 2022, et nous n'avons plus déploré d'agression de journaliste depuis lors. Il faut éviter les conclusions hâtives, car cela ne signifie pas pour autant que le lien de confiance entre les journalistes et cette frange de citoyens ultramédiants s'est rétabli. Je note cependant, avec plaisir, que le rapport mentionne notre Plan «Éducation aux médias», adopté fin 2021 et opérationnel depuis 2022.

Le cyberharcèlement des journalistes, et souvent des femmes journalistes, reste évidemment un point d'attention important. En effet, il s'agit d'une façon redoutablement efficace d'amener ces journalistes à s'autocensurer. Je soutiens le travail de l'AJP en la matière, via la convention égalité-diversité et le soutien à son programme de formation. L'AJP a également poursuivi le dialogue avec la police pour arriver à une meilleure compréhension des droits et devoirs des policiers et des journalistes afin d'éviter des situations problématiques. Ces actions sont expressément mentionnées dans la résolution adoptée par le Parlement et elles continuent d'être suivies.

Quant à l'inflation, Monsieur Maroy, elle a évidemment touché l'ensemble des secteurs. Outre l'indexation des subventions prévue par les décrets et les conventions, j'ai obtenu lors du conclave budgétaire d'octobre 2022 une enveloppe pour compenser certaines subventions non indexées. Les éditeurs de presse quotidienne, par exemple, ont bénéficié d'un montant total de plus de 400 000 euros pour compenser la partie non indexée de leur subvention.

L'inflation touche aussi les journalistes, et notamment les indépendants, pour qui les tarifs de pige n'ont pas forcément augmenté, contrairement au coût de la vie. La précarité est un danger pour l'information, comme nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion d'en convenir dans cette commission. Il est difficile, en effet, de trouver l'énergie ou les ressources mentales de creuser des sujets, d'enquêter, de réfléchir au style et à la formulation quand l'on doit, en même temps, réfléchir à comment payer ses factures. Il me semble qu'il y a là un enjeu essentiel.

Enfin, j'ai eu l'occasion de prendre la parole mardi dernier au Conseil de l'Union européenne concernant le EMFA. J'ai pu rappeler que la Belgique soutenait cette proposition de la Commission qui garantira notamment dans l'ensemble des États membres une plus grande protection des journalistes, des médias de service public indépendants et l'évaluation de l'incidence des importantes concentrations d'opérateurs médiatiques sur le pluralisme et l'indépendance éditoriale, tout en favorisant également la lutte contre la propagande.

Les travaux se poursuivent pour assurer la cohérence du EMFA avec les autres instruments juridiques européens et pour tenir compte de l'avis du service juridique du Conseil. La Belgique est pleinement mobilisée pour faire de ce texte l'outil le plus efficace et solide possible.

M. Olivier Maroy (MR). – La ministre a raison de remettre les points sur les «i» et de poser un regard critique; il faut toujours avoir un regard critique, et ce, même sur les travaux d'organismes qui sont *a priori* de qualité.

En lisant ce rapport, j'ai également été interpellé. En effet, les manifestations s'opposant à la politique sanitaire des différents gouvernements ne sont plus. Néanmoins, en 2020-2021, il ne faisait pas bon d'être journaliste quand on couvrait une manifestation de ce type. Citons le cas d'Éric Boever qui fut violemment pris à parti lors d'une manifestation.

Des contre-arguments peuvent être avancés. Il n'empêche qu'il y a quand même un phénomène que l'on constate dans nos démocraties: la liberté de la presse est menacée. Cela faisait longtemps qu'elle ne l'était plus à ce point. Les journalistes – hommes et femmes – se font violemment agresser, interpellé et insulté sur les réseaux sociaux. L'effet pervers est que ce phénomène peut amener à une autocensure des journalistes. C'est très inquiétant.

Une autre chose pouvant être inquiétante est la concentration des médias. En effet, quand on regarde notre paysage médiatique, nous constatons une concentration des acteurs. C'est le cas, par exemple, avec le rachat de RTL *Belgium* par Rossel et DPG. Certes, il y a des aspects positifs, mais cela pourrait mener à certaines problématiques. Je vous suis particulièrement attentive à cela.

En conclusion, il y a deux priorités. D'une part, il faut lutter contre l'anonymat, car il permet aux gens de se déchaîner sur les réseaux sociaux

contre les journalistes et les politiques. D'autre part, il faudrait que la Belgique finalise ce texte qu'est le EMFA d'ici 2024.

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – Madame la Ministre, votre réponse se veut rassurante. Vous estimez que la «dégringolade» de la Belgique au classement de RSF n'est pas justifiée et que ce classement s'appuie sur une série d'approximations qu'il faudrait corriger. Dans ce cas, je vous invite à prendre contact avec RSF, dont le classement se fonde en partie sur un relevé quantitatif des exactions commises sur les journalistes. Ce relevé quantitatif est vérifiable. Le classement se fonde également sur une étude qualitative. Si vous avez des critiques à formuler par rapport à cette méthodologie de travail, il serait intéressant d'en discuter avec les auteurs du classement. L'objectif ne serait pas d'améliorer le classement ou l'image de la Belgique, mais de prendre la mesure réelle des phénomènes épingleés par RSF.

À titre personnel, j'avoue que, quelle que soit la position de la Belgique dans le classement, je ne suis guère rassuré par les évolutions générales que nous constatons.

Le cyberharcèlement est une réalité qui ne cesse de prendre de l'ampleur. Les phénomènes de désinformation, de complotisme, de manipulation et de propagande compliquent sans aucun doute le travail des journalistes, tout en le rendant plus indispensable que jamais. Ces phénomènes fragilisent également nos démocraties.

C'est pourquoi nous ne devons pas nous rassurer à bon compte avec des corrections à apporter à tel ou tel classement. Je ne dis pas que vous avez dit cela, Madame la Ministre, mais je pense que nous devons vraiment prendre la mesure de ces dangers. Dans d'autres pays, y compris des démocraties qui ont longtemps fonctionné de manière tout à fait satisfaisante, ces phénomènes sont en train de mettre en péril le fonctionnement démocratique. Nous devons réellement nous en inquiéter.

Le baromètre de RSF n'est qu'un indicateur. Il a sans doute ses limites, mais il devrait tout de même inciter tous ceux qui sont attentifs au fonctionnement de nos démocraties à l'extrême vigilance.

1.4 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Intelligence artificielle et fake news»

Mme Fadila Laanan (PS). – Pratiquement à chaque réunion de commission, nous abordons la question de l'évolution de l'intelligence artificielle, de son potentiel, ses dérives et ses impacts sans précédent sur notre société, avec en point de mire un risque accru pour nos démocraties. Si son développement est bien encadré et si ses utilisateurs sont bien informés, l'intelligence artificielle a beaucoup à nous offrir. Toutefois, pour l'instant, son arrivée fracassante «a dopé les

nouvelles autoroutes de la désinformation», comme l'a récemment titré Philippe Laloux dans le journal «*Le Soir*».

Avec l'avènement des réseaux sociaux, la désinformation s'est répandue. Cependant, aujourd'hui, l'intelligence artificielle «générative» permet à elle seule de concevoir des images, des vidéos ou des textes plus vrais que nature, et ce, de façon industrielle. Ces contenus ne sont pas truqués: c'est l'intelligence artificielle qui crée, pixel par pixel, de nouveaux visuels et vidéos. Au lendemain du couronnement du Roi Charles III, elle a mis en scène la famille royale dans des postures parfois cocasses, avec un rendu plus vrai que nature et donc, assez effrayant.

Les logiciels d'intelligence artificielle popularisent ainsi la création de contenus ultra-réalistes sur simple demande. Aujourd'hui, la vitesse et la facilité avec lesquelles les fausses informations sont produites et diffusées donnent le tournis. Pour les scientifiques, le but des producteurs de désinformation n'est pas de convaincre, mais de «créer de la confusion, un écran de fumée, un chaos informationnel qui amène une partie de la population à douter de tout», avec un risque évident pour nos sociétés démocratiques. La période de la Covid-19 a vu émerger de nombreuses déclarations complotistes et revendications de personnes opposées aux vaccins. Ce phénomène doit vraiment nous inquiéter.

Nous devons actionner tous les leviers possibles, à tous les niveaux de pouvoir, afin de donner les armes nécessaires à nos citoyens, les sensibiliser aux dangers et aux dérives des réseaux sociaux et de l'intelligence artificielle. Un des leviers dont nous disposons en Belgique est la loi sur les services numériques (*Digital Service Act*, DSA) adoptée par la Commission européenne au mois de novembre dernier. Ce texte vise à ce que chaque État membre crée un poste de coordinateur des services numériques, porte d'entrée unique pour les services numériques dans chaque pays. Au mois de mars dernier, vous nous avez informés que les discussions à ce sujet étaient en cours avec les autres niveaux de pouvoir, notamment le Service général de l'audiovisuel et des médias (SGAM) et la Direction générale de la réglementation économique du SPF Économie.

Madame la Ministre, quel est l'état d'avancement de vos travaux à ce sujet? Quel est le calendrier prévu et quelles sont les prochaines étapes planifiées? Votre position concernant les applications d'intelligence artificielle telles que ChatGPT a-t-elle évolué depuis nos derniers échanges en commission? À l'instar de l'Italie, une interdiction est-elle envisagée, voire prévue? Les journalistes de «*NewsGuard*» nous alertent sur la dernière version de ChatGPT, qui accepte sans souci de rédiger de fausses informations sur simple demande.

Par ailleurs, l'Union européenne travaille sur l'*Artificial Intelligence Act*, une loi susceptible d'interdire les utilisations controversées de l'intelligence artificielle telles que la notation sociale, utilisée en Chine, ou la reconnaissance faciale en

public, et de contraindre les entreprises à déclarer si du matériel protégé par le droit d'auteur est utilisé pour former leurs intelligences artificielles.

Les règles établies dans ce texte pourront devenir un standard mondial pour les entreprises qui construisent et déploient des systèmes d'intelligence artificielle. L'enjeu est donc de taille. Les groupes de pression du secteur technologique sont puissants; nous devons y être extrêmement vigilants. Avez-vous pris connaissance du rapport de *Corporate Europe Observatory* à ce sujet? Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles prend-elle part à l'élaboration du texte?

Enfin, la vérification des faits va devenir de plus en plus difficile. À cet égard, Faky, la plateforme de la RTBF, est un outil intéressant à développer et à faire valoir auprès du grand public. Des actions sont-elles prévues pour encourager son utilisation? Comment inciter le monde scolaire à l'utiliser davantage? Cela pourrait-il par exemple faire partie des missions de l'opération «Journalistes en classe»?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Associer, de façon automatisée, la création de fausses informations à des systèmes de communication qui amplifient leur diffusion peut avoir des effets délétères à grande échelle. Je suis favorable à l'adoption d'un cadre juridique adapté. En ce qui concerne le droit européen, en plus du DSA, la Commission européenne travaille sur une proposition de règlement pour encadrer la création et l'utilisation des intelligences artificielles. Le texte devra être voté par le Parlement européen, a priori en juin, avant que des négociations soient entamées avec le Conseil de l'Union européenne sur sa forme finale.

En ce qui concerne le droit belge, les différents niveaux de pouvoir collaborent actuellement pour transposer le DSA. L'administration vient notamment d'identifier les articles qui concernent les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les modifications nécessaires en droit interne. Au-delà du renforcement du cadre contraignant, il est essentiel de continuer à avancer sur deux approches complémentaires. Il faut, tout d'abord, ériger un paysage médiatique solide et résilient qui doit pouvoir garantir un travail journalistique de qualité. Il faut, ensuite, permettre à l'ensemble des citoyennes et citoyens d'être autonomes, critiques et responsables.

Cette seconde approche passe nécessairement par l'éducation aux médias (EAM). Tout le monde doit être capable de comprendre les nouvelles technologies, de saisir leurs effets, mais aussi de comprendre le fonctionnement du journalisme, ses avantages, ses limites et de décrypter une information. La plateforme Faky et l'opération «Journalistes en classe» sont, à ce titre, d'importants outils. Les opérations d'EAM sont actuellement évaluées. La future modification du décret du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) devrait aussi permettre d'adapter l'EAM aux besoins présents et futurs.

Une innovation constante est nécessaire pour offrir de nouvelles perspectives à des publics diversifiés. Je lancerai donc, cette année encore, des appels à projets à cette fin.

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre, nous attendrons que l’administration ait pris connaissance des articles à transposer dans notre législation pour avoir une vision plus claire. Avez-vous fixé une date pour la modification du décret relatif à l’EAM? Je suis ravie d’entendre que des appels à projets traiteront de cette question; nous devons en effet renforcer ce travail d’EAM auprès du public scolaire et des associations d’éducation permanente. Ce sujet continuera à mobiliser notre attention, car nous devons tout mettre en œuvre pour éviter les dérives et les dangers potentiels pour les valeurs démocratiques et les questions éthiques et sociétales.

1.5 Question de M. Jori Dupont, intitulée «Baromètre du Conseil supérieur de l’audiovisuel (CSA): déséquilibre dans la représentation des différentes catégories socio-professionnelles»

1.6 Question de M. Benoît Dispa, intitulée «Diversité dans les médias: plus de femmes, mais derrière, c’est le désert affirme le Conseil supérieur de l’audiovisuel (CSA)»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Jori Dupont (PTB). – Le 24 avril dernier, le Conseil supérieur de l’audiovisuel (CSA) publiait son «*Baromètre diversité & égalité*» dans les médias audiovisuels. Il en ressort non seulement que les inégalités persistent sur nos écrans de télévision, mais aussi qu’elles se renforcent pour une série de personnes. D’ailleurs, vous avez déjà été interrogée sur l’inquiétante problématique du recul de la place occupée par les personnes issues de la diversité. Ainsi, le baromètre met en lumière que la télévision représente tout à fait l’inverse de la réalité sociale en Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, les classes supérieures, les diplômés ou les artistes y sont fortement représentés, alors que les ouvriers, employés ou sans-emploi en sont quasiment exclus. En d’autres termes, la télévision accorde une place démesurée à une série de catégories pourtant minoritaires dans la réalité.

Le chapitre du baromètre relatif aux catégories socioprofessionnelles est édifiant et les chiffres qu’il renseigne sont inquiétants. Déjà grave en 2011, la situation a empiré en dix ans: + 24,89 % de présence des catégories supérieures, contre moins - 20 % de ceux qui sont nommés «inactifs». Par ailleurs, lorsqu’ils apparaissent à l’écran, les ouvriers, employés et autres travailleurs des classes populaires se retrouvent la majorité du temps cantonnés à des émissions de jeu ou à des rôles de figurants. Ils ne sont donc presque jamais porte-parole d’une opinion. Le baromètre va même jusqu’à conclure que ces catégories sont canton-

nées à «des rôles d'arrière-plan ou associées à l'univers de l'affect et du ludique». Si les représentations de la télévision se doivent d'être un miroir de la réalité sociale, il faut bien constater que ce miroir est déformé, voire inversé en Fédération Wallonie-Bruxelles: la télévision donne la parole et survalorise une minorité de gens et n'octroie que des rôles mineurs à la plupart des travailleurs et des citoyens.

Madame la Ministre, pourquoi ne pas agir activement au sein des médias audiovisuels pour inverser cette tendance? Qu'avez-vous prévu pour remédier à ce problème qui, comme le prouve le baromètre, s'accroît depuis dix ans? Comment éviter que la télévision ne mette en scène un monde qui ne correspond pas à la réalité de notre société vécue et perçue par les travailleurs? Comment éviter le renforcement de cet écart toujours plus grand entre travailleurs et élites?

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – Dix ans après la première édition, le CSA a publié son «*Baromètre diversité & égalité*» et y dresse un constat interpellant, pas uniquement sur le plan socioprofessionnel: la diversité à l'écran et dans les médias demeure insuffisante, voire régresse.

Ainsi, le rapport révèle que, malgré une augmentation de 7,94 % depuis 2011 du pourcentage de femmes présentes dans les médias, celles-ci restent sous-représentées eu égard à leur poids dans la société. De plus, cette augmentation de la présence des femmes est peut-être aussi la conséquence du phénomène de jeunisme pointé dans ce même rapport. En effet, on constate que plus les femmes sont jeunes, plus elles sont présentes à l'écran. Par ailleurs, si la représentation des personnes issues de la diversité a progressé de seulement 1 % au cours de la dernière décennie, elle a, en réalité, reculé entre 2017 et 2021.

Les chiffres sont également alarmants en ce qui concerne la représentation des personnes en situation de handicap. Celles-ci sont purement et simplement invisibles dans les médias et, lorsqu'elles y sont représentées, elles le sont en tant qu'objet et non sujet de discussion. Il en va de même au niveau de la représentation des catégories socioprofessionnelles défavorisées. Force est de constater une grande disparité par rapport à l'état de la société, puisque les catégories supérieures sont davantage représentées qu'il y a dix ans, tandis que les ouvriers, artisans et agriculteurs voire les employés non qualifiés ne représentent qu'un infime pourcentage des intervenants.

Madame la Ministre, Mme Roberty vous a posé une question d'actualité à ce sujet en séance plénière, mais celle-ci ne permettait pas d'aborder le fond de la problématique. En réponse, vous vous êtes félicitée d'avoir déjà pris des mesures à travers le contrat de gestion de la RTBF, ainsi que par le biais de la charte des médias de service public de proximité. Pouvez-vous faire le point sur les mesures prévues et déjà prises en termes de représentation des minorités dans les médias de proximité et à la RTBF? Comment comptez-vous encourager une plus grande diversité des genres, des origines et des conditions sociales dans

les autres médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ainsi favoriser une représentation équilibrée et diversifiée de l'ensemble de la société? Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour lutter contre les stéréotypes persistants et pour encourager une représentation plus juste et authentique de toutes les composantes de notre société?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame Laanan, l'équipe universitaire chargée de l'évaluation du décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en la matière en Communauté française (décret «CSEM») ne rendra ses conclusions qu'au mois de juillet. Dès lors, nous essayerons de soumettre le décret au Parlement dès le mois de septembre prochain.

Messieurs Dupont et Dispa, les enjeux d'égalité et de diversité ont été un point d'attention important lors de la négociation du nouveau contrat de gestion de la RTBF. Ils y sont développés de manière transversale. La RTBF a créé un comité d'accompagnement «diversité et égalité» qui se réunit plusieurs fois par an. Elle y conçoit chaque année le Plan «Égalité et diversité dans les médias audiovisuels» (Plan «Diversité») et y discute des dossiers stratégiques liés à ces questions.

Le Plan «Diversité» comprend une série de mesures qui touchent tant à la gestion des ressources humaines qu'aux contenus et à la communication. Concernant les contenus, la RTBF développe une approche globale qui mêle les dimensions qualitative et quantitative. Le personnel est formé aux questions de diversité, notamment sur les stéréotypes, les traitements médiatiques et les violences. Par ailleurs, la RTBF mesure ses contenus tous les trimestres à cette aune. Il est également à l'ordre du jour de mesurer la présence de la diversité dans les contenus numériques. La RTBF offre aussi chaque année des «médias coaching» à 30 expertes désireuses de se former.

Concernant les médias de proximité, ces derniers se sont engagés, à travers les nouvelles conventions, à rédiger et respecter une charte sur l'égalité et la diversité, ainsi qu'à développer un plan d'action concret en fonction de leur réalité propre, comprenant notamment la désignation d'un référent diversité et égalité. Le Réseau des médias de proximité (RMP) a donc adopté une charte commune au mois d'octobre 2022. Concernant les plans d'action propres à chaque média, BX1 a, par exemple, entamé un processus à travers la formation du personnel sur ces questions et des *workshops*. Le processus de recrutement est repensé en profondeur, de manière à permettre à une diversité de profils de rejoindre et de rester dans l'organisation.

Ces médias doivent évidemment pouvoir inspirer l'ensemble des médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Assumant son rôle d'acteur clé de la société et

afin d'encourager les bonnes pratiques, la RTBF, en partenariat avec la société civile, a produit des outils accessibles à l'ensemble des médias de la Fédération qui traitent du sexisme, du racisme, des «LGBT-phobies» dans les médias. Le «*Baromètre diversité & égalité*» du CSA, ou encore le développement et la diffusion d'un code de bonne conduite sur la publicité sexiste sont aussi des outils essentiels pour permettre au secteur de réfléchir et d'échanger sur ces questions. J'ai aussi l'ambition de stimuler la société civile chargée de ces dossiers. Je soutiens par exemple le travail de l'association *Media and Diversity in Action (M&DiA)* pour offrir plus d'espace aux journalistes issus de la diversité, ou celui de l'Association des journalistes professionnels (AJP) en faveur des femmes journalistes.

Je travaille également sur les contenus audiovisuels, notamment via le Plan «Diversité» mis en œuvre par le Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA). Concrètement, les porteurs de projet souhaitant bénéficier d'une aide doivent remplir une fiche «diversité» dans laquelle ils expliquent les mesures qu'ils ont prises pour favoriser la diversité. Des formations aux biais de genre sont proposées aux membres de la Commission du cinéma et les formations financées par le CCA ont été ouvertes à des non-professionnels. C'est un travail de longue haleine, qui permet cependant de changer progressivement les habitudes et qui étaye, Monsieur Dupont, les actions que nous menons.

Le baromètre du CSA révèle également que certaines catégories de populations minorisées sont souvent uniquement sollicitées sur la base de leur caractéristique perçue: une personne en situation de handicap pour un sujet sur le handicap; une personne musulmane pour parler de l'Islam... Cela joue aussi sur les représentations que l'on se fait de ces minorités. Lors des débats auxquels j'ai assisté à l'occasion de la présentation du baromètre, ce point a été particulièrement souligné et nous devons encore y travailler.

La relative stabilité – voire la régression sur certains aspects – des résultats du baromètre sur le long terme donne évidemment à réfléchir sur la nécessité de trouver des solutions complémentaires pour créer une émulation collective dans le secteur. Cet élément doit être pris en considération dans l'ensemble des politiques relatives aux médias. J'y ai veillé dans les dossiers traités jusqu'ici, comme celui relatif à la renégociation des conventions des médias de proximité et, particulièrement, du contrat de gestion de la RTBF. C'est encore le cas dans les processus en cours et je pense notamment à la réflexion sur le soutien à la presse écrite. Si certains médias ne sont pas proactifs dans ce domaine, nous considérons néanmoins qu'ils percevront les effets positifs d'embrasser la diversité, tant pour leur modèle économique que pour la qualité des contenus qu'ils proposent. Considérant leur rôle dans une société démocratique, il en va en définitive de la responsabilité sociale des médias.

M. Jori Dupont (PTB). – Je suis loin de prétendre que vous ne faites rien, Madame la Ministre. Les fiches «diversité» sont d'ailleurs des pistes intéressantes dans le domaine du cinéma. Mais, si le Plan «Diversité» de la RTBF est une bonne chose, rappelons qu'il y a eu d'autres moutures de ce texte. Le premier Plan «Diversité» date de 2019 et le baromètre que le CSA vient de publier concerne l'année 2022. Dans les faits, compte tenu de l'augmentation des problématiques, force est de constater que ce plan n'a pas changé grand-chose.

J'espère que le nouveau Plan «Diversité» amènera cette fois à des changements réels. J'espère voir les résultats de vos actions, car le baromètre met en évidence le renforcement d'une série d'inégalités. Si j'ai axé ma question sur les problématiques socio-économiques et mis en avant la surreprésentation des classes hautes dans les médias, notons que les femmes sont concernées par le même phénomène. Même si elles sont, en général, davantage représentées dans les médias, elles sont souvent cantonnées à des émissions d'éducation et sont moins représentées dans les émissions sportives. Cela démontre cette faible représentation, voire cette diminution de la diversité, malgré les plans mis en œuvre depuis un certain temps. Actuellement, les médias ne reflètent pas la société telle qu'elle existe dans sa diversité. J'espère dès lors être encore là pour voir les changements opérés.

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – La représentation des différentes catégories socio-professionnelles, des genres, des personnes souffrant de handicap et de la diversité en général est essentielle pour favoriser le vivre-ensemble dans notre société. Cette question est sociétale et dépasse donc le cadre médiatique. Je vous remercie d'avoir fait le point sur les mesures prises par la RTBF et les médias de proximité, notamment à travers l'adoption relativement récente de la charte sur l'égalité et la diversité du 20 octobre 2022. Nous espérons que cette dernière aura une incidence.

Il n'en reste pas moins que ces mesures qui s'inscrivent généralement dans la continuité de plans antérieurs tardent à produire leurs effets. Nous devons vraiment nous atteler à trouver des solutions «complémentaires», comme vous les nommez. Nous devons réagir rapidement, c'est évident. La RTBF, en particulier, doit jouer un rôle exemplatif dans ce domaine: c'est en effet sur ses écrans que la diversité peut être la plus visible. Au-delà des mesures, formations et coachings en vigueur, il faut inviter l'ensemble des acteurs du paysage médiatique – et en particulier la RTBF donc –, à assurer la visibilité de toutes les minorités à l'écran. L'idée n'est pas ici de souscrire à une forme de wokisme, mais tout simplement d'affirmer que la diversité fait partie de la réalité de notre société et mérite d'être valorisée dans toutes ses composantes.

1.7 Question de M. Benoît Dispa, intitulée «Malgré l'inflation, la RTBF a dépassé ses prévisions budgétaires en 2022»

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – Un récent article de «L'Écho» met en évidence les performances financières de la RTBF de 2022, meilleures qu'attendu. L'exercice se solde en effet par un résultat net de 8,1 millions d'euros, dépassant ainsi les prévisions initiales équilibrées. L'administrateur général de la RTBF explique ces bons résultats, entre autres, par le contrôle des coûts et la limitation du recours aux intérimaires, ce qui a limité le poids des rémunérations. Celles-ci comptent pour moins de 50% des charges. La diminution des coûts est aussi liée à des contrats de longue durée, même si l'augmentation du prix des matériaux et la hausse des droits se font sentir.

Quant aux recettes, elles augmentent, notamment en raison du renforcement de la dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la hausse de recettes propres. Néanmoins, les recettes publicitaires diminuent de manière importante en radio, en partie en raison de la décision de supprimer la publicité sur la matinale de La Première. En revanche, les recettes en digital ont connu une hausse considérable.

Madame la Ministre, quelle analyse faites-vous de cette situation financière? Avez-vous rencontré l'administrateur général ou les responsables de la RTBF pour en discuter? Pouvez-vous faire le point sur la limitation de l'impact de l'inflation sur les achats de la RTBF et sur la maîtrise des dépenses qui s'imposent à tout gestionnaire public? L'adaptation de la dotation, approuvée par le gouvernement, a-t-elle joué un rôle dans cet équilibre budgétaire? La RTBF bénéficie d'un mécanisme avantageux, puisqu'au-delà de l'inflation, une augmentation de 2 % de sa dotation a été actée dans le contrat de gestion. L'effort de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est donc pas insignifiant. Quelles stratégies la RTBF met-elle en place pour assurer sa soutenabilité financière à long terme, en tenant compte des défis à venir, comme le coût des travaux pour un nouveau siège ou l'évolution du marché publicitaire?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La trajectoire financière de la RTBF a fait l'objet d'une concertation avec moi-même lors de la préparation du contrat de gestion 2023-2027 et a été entérinée par le gouvernement. Le conseil d'administration de la RTBF a approuvé les comptes annuels 2022 lors de sa séance du 21 avril 2023. Ils ont été attestés sans réserve par le collège des commissaires. La RTBF présente un résultat d'exploitation positif de 8,9 millions d'euros en 2022, en progression par rapport au résultat 2021 de 4,1 millions d'euros.

L'équilibre budgétaire de la RTBF en 2022 repose à la fois sur le respect de l'indexation des dotations, conformément au contrat de gestion 2019-2022, sur une stabilité des recettes publicitaires et sur une maîtrise des dépenses opéra-

tionnelles. Ces dernières, composées des achats et des services, ont augmenté de 2,6 millions d'euros, soit de 1,4% par rapport à 2021. Cette maîtrise des coûts est le résultat de la priorité donnée aux dépenses relatives à de nouveaux projets éditoriaux, aux projets technologiques liés au développement numérique, à la simplification opérationnelle et administrative ainsi qu'au renforcement de l'audiodescription et du sous-titrage. Des économies ont, en outre, été réalisées, car moins d'événements sportifs ont été retransmis en 2022.

La trajectoire financière 2023-2027 de la RTBF présente un équilibre financier sur cette période. D'une part, les rentrées financières sont prévues conformément à l'évolution des dotations et à l'érosion attendue des recettes publicitaires sur les médias traditionnels. D'autre part, les moyens financiers seront alloués au développement des projets digitaux, à l'augmentation de l'investissement à la production indépendante belge francophone et à l'amortissement de Média Square, tout en réalisant des économies annuelles par la priorisation des moyens techniques et l'opérationnalisation du nouveau siège. Ce rapport annuel 2022 est consultable sur le site internet www.rapportannuelrtbf.be.

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – Madame la Ministre, nous pouvons tous nous réjouir de l'équilibre financier de la RTBF. Si ce n'était pas le cas, il y aurait matière à s'inquiéter et à envisager des mesures, sans doute moins positives, que celles du plan financier 2023-2027. Dans l'analyse des résultats, l'administrateur général évoque une évolution du marché avec la réintégration et le retour de RTL en Belgique. Selon lui, il faut s'en réjouir. Ce ne sera pas sans effet, notamment pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui devra, dit-il, élargir sa part de financement dans la production de séries afin de créer un effet de levier. Il y a donc toute une série de paramètres que nous devons suivre de près. Pour élargir le propos, j'en appelle à être attentif à ce que cette situation financière, satisfaisante a priori, ne s'accompagne pas de situations plus difficiles pour d'autres acteurs de notre paysage médiatique. La bonne santé de ce dernier doit beaucoup à la stabilité financière de la RTBF. Cependant, il faut veiller à la viabilité de l'ensemble des acteurs médiatiques. C'est une préoccupation qui nous concerne tous.

1.8 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Point sur la situation des crèches en difficultés dans l'arrondissement de Verviers»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Comme dans le Brabant wallon, les annonces de fermeture de crèches se multiplient dans l'arrondissement de Verviers. Après la crèche Pommes d'Happy à Aubel, les crèches KiddyChouette à Heusy, Les Petits Chats à Stavelot, La Main douce à Herve et le co-accueil La Farand'Olne à Olne rencontrent des difficultés ou risquent de fermer.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur ces cinq dossiers? Quelles aides d'urgence concrètes l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) propose-

t-il dans chaque cas? Quelles sont les perspectives d'avenir pour chacun de ces milieux d'accueil? Les parents en ont-ils été informés? Quelles mesures structurelles sont-elles prévues afin d'assurer la pérennité du modèle de crèche privée et des co-accueils, en parallèle des milieux d'accueil subventionnés?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Je tiens tout d'abord à revenir sur le décès du bébé, survenu vendredi dernier dans la crèche de Valensart, située au Sart-Tilman à Liège. C'est avec une profonde tristesse que j'ai pris connaissance de ce terrible accident. Je remercie toutes les personnes qui ont tout tenté pour sauver cette petite fille et j'adresse mes plus sincères condoléances à ses parents qui font face à ce drame ainsi qu'aux équipes de la crèche qui sont sous le choc. Une enquête est en cours pour déterminer les circonstances qui ont mené à ce dramatique accident et une assistance psychologique a été proposée aux personnes qui en auraient besoin.

Si ce drame n'est aucunement lié aux difficultés vécues par certains milieux d'accueil, que nous évoquons régulièrement dans cette commission, il rappelle douloureusement combien la sécurité des enfants est une priorité. Je suivrai bien entendu ce dossier avec attention.

Madame la Députée, j'en viens maintenant à vos questions. Jusqu'à présent, les milieux d'accueil ayant sollicité la cellule de veille ont bénéficié d'une intervention sous la forme d'aides ponctuelles et de mesures extraordinaires décidées dans l'urgence par le conseil d'administration de l'ONE à la fin de l'année dernière. Le 17 mai dernier, le gouvernement a adopté un arrêté portant mesures d'urgence visant à garantir la continuité de l'accueil de la petite enfance; cet arrêté prolonge ce dispositif. Je reviendrai sur le détail de cet arrêté en réponse à une autre question, mais je rappelle que les situations sont souvent très différentes et nécessitent donc des réponses adaptées.

S'agissant de la crèche Pommes d'Happy à Aubel, le processus de reprise temporaire par l'ONE vient de s'achever par cessation de l'intervention du curateur. L'ONE assure donc pleinement la gestion de la crèche, pour une durée maximale d'un an, renouvelable au maximum une fois. Les parents ont été informés de cet état de fait. L'ONE travaille maintenant avec la commune et divers partenaires pour trouver un nouveau pouvoir organisateur qui pourrait reprendre la gestion de la crèche avant la fin de l'intervention de l'ONE.

Dans le cas de la crèche La Main douce à Herve, la fermeture, prévue pour l'année 2025, a été anticipée par le pouvoir organisateur à la fin juin de cette année. Une solution a été trouvée pour la plupart des enfants d'ici cette échéance. Le 9 mai, l'ONE a cependant été averti que le milieu d'accueil risquait de devoir fermer plus tôt en raison de l'indisponibilité d'une puéricultrice. L'ONE a fait le nécessaire pour organiser le remplacement de cette puéricultrice et il a proposé un soutien et plusieurs pistes de solutions pour permettre la con-

tinuité de l'accueil jusqu'à la fermeture. Malheureusement, la directrice s'est ensuite elle-même trouvée en incapacité de travail pour raison de santé. Les parents ont été prévenus et l'ONE recherche actuellement des solutions pour s'adapter à ce nouveau contexte.

La crèche Les Petits Chats à Stavelot, dont la capacité d'accueil est de quatorze places, comptait toutefois moins d'enfants inscrits. L'ONE a proposé une modification du projet vers l'accueil individuel, ce qui n'a pas été accepté par le pouvoir organisateur. Une solution a été trouvée pour la plupart des enfants et ceux d'entre eux qui n'étaient pas encore en âge de fréquenter l'école maternelle ont trouvé une place dans un autre milieu d'accueil.

À Olne, la situation de la Farand'Olne est particulière puisqu'il s'agit d'un service d'accueil d'enfants subventionné. En réponse à l'appel à la création de places 2022-2026, la structure a déposé un projet de transformation en crèche avec le soutien de la commune. Ceci permettra au personnel d'accueil, jusqu'alors conventionné, de devenir à terme employé dans le cadre d'un contrat de travail. Les difficultés actuelles de la structure sont analysées par l'ONE en vue d'y apporter des solutions.

En ce qui concerne la crèche KiddyChouette à Verviers, le pouvoir organisateur a décidé de cesser ses activités à la fin du mois de juin en raison de difficultés financières et d'un risque juridique lié à l'emploi de travailleuses indépendantes. L'ONE est intervenu pour entamer la recherche de places pour les enfants concernés et pour analyser la situation avec le pouvoir organisateur. Le plus urgent était de stabiliser la situation et d'éviter une fermeture immédiate en raison du départ du personnel. L'ONE a fait le nécessaire pour régulariser la situation du personnel d'accueil, désormais salarié, et permettre la continuité de l'accueil et il a poursuivi les contacts avec des parents et le pouvoir organisateur. À ce stade, une prolongation de l'activité jusqu'à la fin du mois d'août est envisagée. Durant ce délai, la recherche d'une autre solution et d'un nouveau pouvoir organisateur se poursuivra.

Des mesures structurelles sont en cours de déploiement pour assurer la pérennité des co-accueils conventionnés, conformément à ce que prévoit le contrat de gestion de l'ONE. Outre la possibilité pour certains co-accueils de se transformer en crèche dans le cadre du plan de création de places 2022-2026, les contacts pris par l'ONE avec le SPF Emploi pour explorer d'autres pistes de solutions ouvrent de nouvelles perspectives, qui seront prochainement examinées par le comité d'accompagnement institué par le contrat de gestion pour le suivi de l'évolution des co-accueils.

Enfin, je rappelle que la subvention de renforcement permettant aux crèches privées de financer le poste de direction leur est accessible. L'ONE vient d'anticiper la mise en œuvre de cette subvention à l'ensemble du secteur. À ce stade, près de 90 demandes ont été réceptionnées. Parallèlement, les mesures de

l'arrêté du 17 mai 2023 permettront de renforcer le soutien aux milieux d'accueil en difficulté.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, je m'associe pleinement à vos condoléances concernant ce dramatique décès qui est survenu dans une crèche à Liège.

Je vous remercie pour vos réponses concernant les difficultés rencontrées par les crèches dans l'arrondissement de Verviers. Il est fondamental de lutter contre ces difficultés, pour assurer le bien-être et le développement des enfants, mais aussi, d'un point de vue socio-économique, pour faciliter l'accès et le maintien à l'emploi des parents. Une fermeture de crèche constitue un bouleversement pour les parents, les enfants et les accueillantes. Il faut garantir la continuité de l'accueil en cas d'annonce de fermeture.

Les nouvelles mesures que vous avez prises avec votre arrêté vont dans le bon sens. Il était nécessaire d'instaurer des modalités pérennes de gestion des situations d'urgence et d'éviter de bricoler des dispositifs particuliers en fonction des situations. L'ONE doit agir avec plus de souplesse et de flexibilité qu'auparavant, ce qui sera le cas grâce à ce texte.

Je reste tout de même très inquiète du nombre de fermetures de crèches dans mon arrondissement, tout comme dans le Brabant wallon. À l'heure où la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Régions dégagent des moyens conséquents pour l'ouverture de places en crèches, il est vraiment regrettable qu'une série de milieux d'accueil, privés ou subventionnés, ferment en parallèle. Il est nécessaire de trouver des solutions pérennes pour éviter les successions de fermetures. Vous y travaillez! Il ne faudrait pas tuer le modèle des crèches privées! De plus, il est important de lutter contre la pénurie d'accueillantes.

Je ne manquerai pas de suivre ces problématiques avec attention, que ce soit au sein de ce Parlement ou sur le terrain.

Mme la présidente. – La parole est à M. Dispa.

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – Madame la Ministre, vous avez évoqué spontanément et à juste titre le drame qui s'est produit dans un milieu d'accueil à Liège. Bien évidemment, cet événement nous a tous touchés.

Cependant, je me permets de signaler que nous sommes soumis à un règlement qui nous autorise à nous exprimer seulement sur ce qui est inscrit à l'ordre du jour. Je ne voudrais pas que les différents groupes soient privés de poser des questions d'actualité sur ce sujet demain en séance plénière, Madame la Présidente, en raison de l'intervention que la ministre a faite aujourd'hui en commission. Si je fais cette précision, c'est pour éviter tout malentendu à ce sujet.

Mme la présidente. – C'est à la Conférence des présidents qu'il revient d'en discuter. Je ne peux pas vous en dire plus pour le moment.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Présidente, les députés peuvent-ils s'exprimer, puisque j'ai évoqué ce drame? Il me semble logique que, de manière exceptionnelle, les députés puissent réagir aujourd'hui, sauf si le règlement les en empêche.

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – Il serait illogique, Madame la Ministre, que votre intervention empêche des parlementaires d'intervenir par le biais d'une question d'actualité: c'est précisément ce que je souhaitais éviter, et ce, sans en faire un incident – encore moins au départ de cette situation dramatique. En formulant ma demande, je veux éviter que nous soyons mis devant le fait accompli.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – En effet, il ne m'appartient pas de vous donner une réponse maintenant, Monsieur Dispa. Il s'agit d'une question réglementaire qui sera tranchée à un autre niveau.

La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Je comprends tout à fait la volonté de la ministre de faire preuve de toute sa compassion par rapport aux parents. C'est un drame affreux qui a été largement répercuté dans les médias. Je comprends que la ministre ait voulu entamer sa réponse avec un petit mot à ce sujet.

Mais effectivement, je suis d'avis qu'il faut aussi respecter le travail des parlementaires. Or, le règlement stipule de façon claire que l'évocation d'une question en commission ferme la porte à l'examen de ce sujet dans le cadre des questions d'actualité. Cette règle est complètement contre-productive parce que les questions d'actualité traitent parfois de sujets moins prioritaires. Cet écueil a déjà été évoqué au Parlement wallon dans le cadre du groupe de travail auquel j'ai participé.

Je comprends très bien que la ministre ait voulu s'associer à la peine des parents. Mais, au nom de mon groupe, je voudrais éviter que l'évocation par la ministre de ce drame prive les députés d'intervenir demain en séance plénière. Je me doute que des collègues, en particulier de la province de Liège, aient l'intention d'adresser une question d'actualité à la ministre. La ministre a voulu très légitimement dire qu'elle a cette problématique à l'esprit.

Si les services du greffe pouvaient faire preuve d'une certaine souplesse en acceptant les éventuelles questions d'actualité mercredi, cela permettrait d'aborder le problème de façon adéquate et approfondie.

Mme la présidente. – Il reviendra au président du Parlement de statuer sur la recevabilité des questions d'actualité. Il faut avoir la possibilité de poser davan-

tage de questions de fond. Je ne suis pas certaine que la question d'actualité soit le meilleur moyen. En effet, par rapport à la sécurité des enfants dans les crèches, il y a vraiment un travail à faire. Ce n'est pas la première fois que l'on aborde le sujet en commission à la suite d'un décès.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Présidente, une question d'actualité porte sur l'actualité. Il s'agit ici d'une actualité brûlante en matière de petite enfance, à un tel point que la ministre a voulu entamer sa réponse sur une question relative aux crèches par cela. Il serait aberrant et contre-productif que certains collègues ne puissent pas aborder le sujet ce mercredi.

Mme la présidente. – La décision revient au président. Je dis simplement qu'il s'agit d'un sujet éminemment grave qui mérite plus qu'une prise de parole de deux minutes dans le cadre d'une question d'actualité. Nous reviendrons sur ce sujet, comme ce fut le cas à la suite d'un autre décès survenu il y a quelques années.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Ma volonté n'était certainement pas de jouer avec le règlement sur cette matière. Certes, cela crée un précédent que je n'avais pas anticipé par rapport aux questions d'actualité. Néanmoins, si la Conférence des présidents le décide, je serai tout à fait disposée à répondre à vos questions d'actualité demain, Mesdames et Messieurs les Députés. Je n'ai aucun souci à ce niveau.

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – Merci pour votre mise au point, Madame la Ministre. À mon avis, elle règle la question. En tout cas, je l'espère.

Madame la Présidente, je voulais vous dire que, quelle que soit la qualité de vos appréciations, vous n'avez pas à juger de l'intérêt ou de l'opportunité pour un parlementaire d'interroger la ministre lors des questions d'actualité, et ce, d'autant moins que vous n'avez pas pris position lorsque la ministre a pris l'initiative d'évoquer spontanément le sujet en cette réunion de commission que vous présidez. Si vous adoptez une position de réserve, vous devez l'adopter non seulement à l'égard de la ministre, mais également à l'encontre des parlementaires. J'espère vraiment que si un groupe parlementaire, quel qu'il soit, souhaite interroger la ministre demain lors des questions d'actualité, il pourra le faire sans difficulté.

Madame la Ministre, j'ai pris acte de votre réponse, qui, selon moi, règle la question à ce stade. J'espère qu'aucune conclusion erronée ne sera tirée de cet échange.

Mme la présidente. – Merci beaucoup, Monsieur Dispa. Je précise que si j'ai émis une réserve, c'est parce que je ne participerai pas à la décision sur la recevabilité des questions d'actualité. En vertu du règlement, je n'ai pas à intervenir dans cette décision qui appartient au président du Parlement.

1.9 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Bilan des stages de printemps»

Mme Françoise Schepmans (MR). – En cette première année d’application de la réforme des rythmes scolaires, plusieurs opérateurs de l’accueil temps libre (ATL) ont fait part de leurs inquiétudes pour trouver des animateurs durant les congés de printemps. La disponibilité des étudiants de l’enseignement supérieur, souvent sollicités pour les plaines et pour les stages, était effectivement moindre étant donné le décalage des congés.

Pour anticiper cette difficulté, la Fédération Wallonie-Bruxelles a instauré le dispositif du partenariat automne-détente (PAD) qui consiste à encourager chaque opérateur de l’ATL à s’associer à un autre en vue d’élargir l’offre. Le budget de 500 000 euros n’ayant pas été utilisé dans son entièreté, le solde était disponible pour les vacances de printemps. Le mois dernier, Madame la Ministre, vous avez noté que le service relatif aux centres de vacances de l’Office de la naissance et de l’enfance (ONE) avait enregistré 513 déclarations d’activités pour le printemps, auxquelles se sont ajoutés les PAD.

Pouvez-vous dresser le bilan des stages et des activités de printemps? Combien d’enfants ont-ils été accueillis durant les congés dans les centres de vacances? Les opérateurs ont-ils signalé des difficultés d’encadrement? Certaines demandes de parents sont-elles restées insatisfaites? Y a-t-il eu des disparités géographiques? Combien de PAD ont-ils été réalisés?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – C’est effectivement pendant cette année scolaire ci que la réforme des rythmes scolaires a été appliquée pour la première fois. Les vacances de printemps s’étant terminées il y a une dizaine de jours, je ne peux pas encore tirer un bilan complet des stages et activités agréés par l’ONE et qui ont eu lieu durant ce congé. Un tel bilan nécessite de recueillir des statistiques sur la présence des enfants auprès des nombreux opérateurs extrascolaires et centres de vacances. Or, ces derniers disposent d’un mois, après le congé, pour compléter leurs demandes de subventions à l’ONE sur lesquelles est inscrit le nombre exact d’enfants accueillis.

Je peux néanmoins déjà vous communiquer que 555 activités de centres de vacances ont, préalablement à la période de vacances concernée, été déclarées. C’est légèrement moins qu’en 2022. Cependant, l’offre a été élargie cette année grâce aux PAD. Comme je l’ai précisé lors de la réunion du 11 avril dernier de notre commission, le conseil d’administration de l’ONE a validé la proposition d’utiliser le solde du budget prévu pour les PAD pendant les vacances de printemps. Cette mesure a notamment permis de reconduire des partenariats conclus lors de congés précédents. Sans tirer de conclusions sur la fréquentation et

le subventionnement des PAD, je vous informe que 42 projets ont été organisés par 29 pouvoirs organisateurs différents.

Comme pour les précédentes périodes de vacances, certains opérateurs ont effectivement fait part à l'ONE de leurs difficultés à recruter du personnel qualifié. L'analyse des dossiers permettra d'en savoir plus. Je ne doute pas que nous aurons l'occasion d'y revenir lorsque ces données seront disponibles.

Dans l'intervalle, des évolutions se dessinent d'ores et déjà avec la réflexion sur le calendrier de l'enseignement supérieur. Ces évolutions pourraient faciliter le recrutement d'animateurs étudiants dès l'an prochain. Le gouvernement a en effet approuvé, lors de sa dernière séance, l'alignement du calendrier des hautes écoles sur celui de l'enseignement obligatoire pour «au minimum une semaine lors du congé de détente et une semaine lors du congé de printemps».

Mme Françoise Schepmans (MR). – Madame la Ministre, je vous réinterrogerai sur ce bilan pour obtenir plus de détails. L'organisation des activités durant ce congé de printemps est un test important pour la réforme des rythmes scolaires dont il faut tirer les enseignements pour l'année prochaine. Je salue toutes les associations et tous les organisateurs pour leurs efforts et la qualité de leur travail.

1.10 Question de M. Jori Dupont, intitulée «Création et pertes de places dans les crèches de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

1.11 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Chiffres 2023 concernant les milieux d'accueil en Wallonie et à Bruxelles»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, ceci est une question écrite qui a été transformée en question orale. Depuis le début de votre mandat, combien de places en crèche ont-elles été perdues, année par année? Combien ont-elles été créées? Selon vous, quel sera le bilan total à la fin de la législature, en mai 2024? De combien de places avons-nous besoin?

Quelles sont les raisons qui expliquent les pertes de places? Quels sont les obstacles à la création de places? À l'heure actuelle, quel est le pourcentage de places dans des crèches publiques par rapport à l'ensemble du nombre de places?

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous ai initialement adressé cette question par écrit, car elle exige beaucoup de réponses chiffrées, l'objectif étant d'obtenir une vue d'ensemble. Vous avez souvent répété qu'il vous semblait important de tout faire pour éviter les faillites, les pertes de places et les pertes d'emplois dans les crèches.

Dès lors, comment a évolué le nombre de places d'accueil dans les établissements subventionnés et non subventionnés durant la présente législature, en Wallonie et à Bruxelles? Combien de places ont-elles effectivement été créées depuis le début de la législature, en Wallonie et à Bruxelles?

Qu'en est-il des crèches indépendantes ayant obtenu le statut de crèches subventionnées? Combien en ont-elles fait la demande, et combien l'ont-elles obtenu durant ces trois dernières années? Quelles sont les raisons principales du refus pour celles qui n'ont pas obtenu le statut de crèche subventionnée? En Wallonie et à Bruxelles, combien de structures subventionnées et non subventionnées sont-elles aujourd'hui menacées par une fermeture? Combien ont-elles déjà fermé en 2022 et 2023? Combien de places d'accueil cela représente-t-il? Selon quelle procédure et avec quels moyens l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) leur vient-il en aide?

Quels sont les derniers chiffres disponibles concernant le taux de fréquentation des milieux d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles? Combien d'opérateurs ont-ils sollicité le soutien de la cellule de veille depuis sa création? De quelle manière et avec quels moyens cette dernière a-t-elle concrètement soutenu le secteur? Sa vocation étant d'empêcher toute fermeture d'une structure consécutive à une dégradation de l'équilibre financier, envisagez-vous de renforcer ses moyens humains et financiers?

En début d'année, vous avez évoqué la possibilité de mobiliser la réserve de 40 millions d'euros inscrite dans le budget initial de 2023. Avez-vous formulé cette demande au gouvernement? Quel montant pourrait-il être débloqué dans les plus brefs délais pour éviter les cessations d'activités? Des aides à la reprise seront-elles bientôt disponibles? Comment s'organiseront-elles concrètement?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, Monsieur le Député, selon les derniers chiffres disponibles, l'offre d'accueil de la petite enfance évolue de manière contrastée. L'offre d'accueil subventionnée augmente, tandis que les capacités d'accueil non subventionnées sont en diminution. Le 31 mars 2023, on dénombrait 35 880 places d'accueil relevant de structures subventionnées, contre 33 337 places au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 7,6 %. Je ne peux toutefois pas parler d'une création nette de places, car cette évolution est liée à la réforme des milieux d'accueil et au contrat de gestion 2021-2025 de l'ONE, qui a permis le subventionnement de capacités existantes. Ainsi, 529 places relevant précédemment de maisons d'enfants et de haltes-accueil bénéficient désormais d'un subside d'accessibilité ou d'un subside d'accessibilité renforcée. L'octroi du subside de renforcement a, quant à lui, contribué à une extension de la couverture subventionnée de l'ordre de 1 085 places. Cette évolution va se poursuivre, compte tenu de l'octroi progressif du subside de renforcement.

La diversification des modèles de subventionnement nécessitera une nouvelle approche statistique à l'avenir, afin de mesurer la progression de l'offre en tenant compte des différents régimes de subventionnement et des changements de catégorie des structures existantes.

En neutralisant ce phénomène, la perte de places globale est estimée à 770 places entre le 31 décembre 2019 et le 31 mars 2023. Ce résultat est net; il tient compte des ouvertures et fermetures de nouveaux milieux d'accueil, des diminutions et augmentations de capacité et de l'évolution vers des capacités égales à un multiple de sept, ce dernier facteur ayant permis la création d'environ un millier de places selon les estimations de l'ONE.

Monsieur Dupont, les données qui m'ont été transmises ne font pas la distinction entre les structures publiques et privées. Je rappelle que de nombreuses structures privées non marchandes proposent un accueil subventionné dans les mêmes conditions réglementaires que les crèches relevant des pouvoirs locaux.

La dégradation du climat économique explique en partie la perte de places, qui est plus marquée dans l'accueil individuel, subventionné ou non. Nous avons instauré, l'automne dernier, un dispositif d'aide pour les milieux d'accueil dans cette période difficile. Pour répondre à votre question, Madame Goffinet, 31 demandes d'intervention ont été enregistrées et l'aide apportée se chiffre actuellement à 695 000 euros.

L'arrêté du Gouvernement portant mesures d'urgence visant à assurer la continuité de l'accueil de la petite enfance, adopté le 17 mai dernier, permettra de mieux traiter ce phénomène et de recréer des capacités d'accueil dans les arrondissements touchés, si le besoin s'en fait sentir. Son objectif est de cadrer réglementairement l'intervention de l'ONE pour la prise en charge des situations de risque de fermeture, sur la base de l'expérience de la cellule de veille créée depuis la crise sanitaire. Il concrétise le principe d'un dispositif de soutien spécifique accessible aux milieux d'accueil en difficulté, quelle que soit leur nature. L'ONE, le milieu d'accueil et d'éventuels partenaires s'accordent sur les mesures à prendre pour permettre la poursuite de l'accueil. Un subside exceptionnel peut être octroyé pour soutenir cet objectif et certaines contraintes organisationnelles peuvent être temporairement assouplies.

L'autre volet de l'arrêté vise à garantir la continuité de l'accueil lorsque les fermetures n'ont pas pu être évitées. Ainsi, si les milieux d'accueil environnants n'ont pas pu prendre en charge les enfants concernés par cette fermeture, la reprise de l'activité par un autre pouvoir organisateur est encouragée. Si cette hypothèse ne peut pas se concrétiser, l'ONE est alors habilitée à lancer un appel aux autres pouvoirs organisateurs, destiné à compenser la perte de capacité d'accueil occasionnée par la fermeture. Ces mesures pourront être soutenues par des incitants financiers octroyés par l'ONE pendant la durée d'une année, re-

nouvelable, voire par l'octroi du subside d'accessibilité si le milieu d'accueil en cessation d'activités en bénéficiait.

Les concertations avec les partenaires sociaux, entamées dès avant la première lecture, se sont poursuivies. Une réunion à ce sujet s'est tenue à mon cabinet le 8 mai dernier. Les échanges ont permis de faire évoluer le texte de manière à répondre aux craintes du secteur.

La dérogation aux normes d'encadrement est strictement balisée, en référence aux dispositions déjà prévues par l'article 88 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 mai 2019 fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s. La dérogation sera limitée à un enfant supplémentaire pour les milieux d'accueil de 35 places ou moins, et à deux enfants supplémentaires pour les autres. Le personnel du milieu d'accueil concerné sera informé en amont de cette décision.

Le contexte actuel difficile ne peut en aucun cas entraîner une modification durable des normes de qualité, en particulier des normes d'encadrement. Répondre aux difficultés en surchargeant le personnel d'accueil serait irresponsable et mènerait inévitablement vers d'autres difficultés. Telle est ma position, et je l'ai rappelée aux partenaires sociaux à la suite de leur mobilisation du 26 avril dernier.

Monsieur Dupont, je rappelle que la création de places en Fédération Wallonie-Bruxelles obéit à une logique de programmation, impliquant le lancement d'appels périodiques destinés à compléter l'offre selon des critères définis en concertation avec les partenaires sociaux et associatifs représentant les femmes et les familles. Ces appels nécessitent un accord avec les Régions, qui sont compétentes pour l'infrastructure et interviennent au travers des politiques d'emploi. Ils nécessitent d'importants moyens.

Comme détaillé à maintes reprises, j'ai souhaité stabiliser ce mécanisme. Voici près d'un an, j'ai soumis à l'assentiment du Parlement l'accord de coopération conclu avec la Wallonie pour faciliter cet objectif. Il me tarde de pouvoir vous présenter des dispositions similaires pour le développement de l'offre en Région de Bruxelles-Capitale.

Le plan de création de places que nous avons lancé pour la période 2022-2026 s'appuie sur ce nouveau dispositif. Il vise à créer 3 143 places en Région wallonne, ce qui correspond à près de la moitié du nombre à atteindre pour avoir un taux de couverture d'une place subventionnée pour trois enfants de moins de deux ans et demi en Wallonie. L'objectif a été calculé selon la même approche pour la Région de Bruxelles-Capitale; il est fixé à 2 100 places. Les parties ont convenu de se revoir à l'échéance de ce plan afin d'envisager de nouveaux efforts visant à atteindre tous les objectifs.

Par ailleurs, mon cabinet poursuit sa réflexion sur l'octroi de nouvelles aides d'urgence à dégager dans le budget de 2023. La situation de pénurie dont souffre le secteur est également l'une des sources de difficultés qu'il m'importe de traiter. Une nouvelle réunion avec les partenaires sociaux est prévue au début du mois de juin pour envisager la meilleure approche pour aborder ces deux défis majeurs.

M. Jori Dupont (PTB). – C'est la première fois que vous nous citez des chiffres clairs, Madame la Ministre. La perte nette de 770 places est inquiétante. Dès lors, je doute de votre capacité à remplir l'objectif de 3 400 places créées pour 2026. Le secteur a eu raison de vous manifester sa colère le 26 avril dernier.

D'après la Ligue des familles, 39 % des parents ne trouvent pas de place en crèche au moment où ils en ont besoin. J'ai l'impression que les plans déployés, comme les plans «Cigogne», ne parviennent pas à compenser les pertes. Sur le terrain, cette situation catastrophique affecte les travailleurs, mais aussi les familles.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Le chiffre de 770 places perdues est inquiétant. Il est essentiel d'offrir des places d'accueil au plus grand nombre, et même idéalement à tous les enfants. Je vous remercie, Madame la Ministre, de nous avoir détaillé le contenu de ce nouvel arrêté du Gouvernement. J'espère que certaines mesures porteront leurs fruits. Il faut également veiller à ce que les mesures d'urgence ne mettent pas à mal la qualité de l'accueil. Par ailleurs, un autre défi consiste à trouver du personnel disposé à travailler dans ce secteur en pénurie.

1.12 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Idée d'offrir une période de gratuité pour la garde d'enfants»

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, vous avez récemment été interrogée par le quotidien «*La DH Les Sports+*» sur une proposition du parti *Vooruit*. Cette dernière vise à offrir une période de gratuité de six mois pour la garde d'enfants, mais aussi à étendre le congé parental. J'ai cru comprendre que vous seriez en faveur d'une période de gratuité pour la garde d'enfants chez nous. En effet, vous avez déclaré que cette proposition «va dans le sens des politiques mises en œuvre depuis le début de la législature en Fédération Wallonie-Bruxelles».

Par contre, la Ligue des familles s'est montrée plus réticente. Selon elle, il serait préférable de réviser la grille tarifaire pour que la facture soit la plus basse possible pour les revenus bas, sans pour autant que la facture n'augmente pour les autres familles. La Ligue des familles insiste aussi sur le fait que le manque de places est la première problématique à régler. Je partage plus volontiers cette position plutôt que la vôtre. Néanmoins, il est important pour moi de recevoir

votre confirmation, au cas où j'aurais mal compris, où vous seriez mal exprimée, à moins que le journaliste ait mal transcrit vos propos.

Madame la Ministre, partagez-vous l'idée d'offrir une période de gratuité pour la garde d'enfants? *Vooruit* propose six mois de gratuité lors des deux premières années et demies de la vie d'un enfant. Dans l'affirmative, quelle est votre proposition?

Une telle mesure coûterait à la collectivité. En effet, la gratuité n'est jamais réellement gratuite. À l'heure où de nombreux parents ne trouvent pas de places en crèche pour leurs enfants, est-ce vraiment une priorité? Ne vaudrait-il pas mieux investir dans la création de places? Que répondez-vous à la Ligue des familles qui craint, avec une telle mesure, une augmentation de la facture pour un grand nombre de familles?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Les mille premiers jours de la vie d'un enfant sont déterminants. Au cours de cette période, la qualité de l'environnement et des interactions avec l'entourage jouent un rôle décisif sur son développement. C'est en cela que l'accueil de la petite enfance constitue un levier important pour résorber les inégalités. Une crèche possède dès lors bien plus qu'une fonction purement économique, à savoir, permettre aux parents de travailler: son impact positif sur le plan social et éducatif est trop souvent sous-estimé.

Ainsi, il me semble que la gratuité pour tous constitue un objectif à terme. Dans de nombreux pays, comme en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'école maternelle est gratuite pour tous les enfants, car elle est considérée comme la mise en œuvre du droit à l'éducation. À l'autre bout de la scolarité, l'enseignement supérieur est également gratuit pour celles et ceux qui bénéficient d'une allocation d'études. Dans d'autres pays que le nôtre, où l'accueil de la petite enfance est un droit effectif pour chaque enfant, la gratuité est déjà pratiquée. Ces pays devraient nous inspirer.

Cela étant, aujourd'hui, ma priorité en tant que ministre de l'Enfance est de faire en sorte que plus d'enfants aient accès à l'accueil, même pour quelques jours ou quelques heures par semaine. L'accueil et la prise en charge des enfants sont bénéfiques, à la fois pour l'enfant et pour sa famille, et nécessaires pour que les jeunes parents travaillent, cherchent un emploi ou se forment, en particulier pour les femmes.

Pour élargir le champ de l'accueil, nous créons les conditions pour permettre à plus d'enfants d'accéder à un milieu d'accueil et nous soutenons le secteur professionnel. Un refinancement massif du secteur a été opéré depuis le début de la législature afin de le rendre plus solide. Son financement est passé de

484 millions d'euros en 2019 à 656 millions en 2023: une augmentation de 172 millions qui représente une hausse de 35,5 % du budget.

Ensuite, nous avons établi une programmation pour la création de nouvelles places d'accueil: 5 200 places d'accueil seront créées en Wallonie et à Bruxelles d'ici 2025. Nous travaillons à l'amélioration des taux d'occupation des places: j'évoquerai cette question dans la suite de nos travaux, en réponse à une question de Mme Goffinet. Nous avons réalisé de nombreuses adaptations de la réglementation, que j'ai évoquées précédemment, et nous travaillons également sur l'accessibilité financière des milieux d'accueil.

Le coût est, en effet, un frein majeur à l'accès pour de nombreuses familles. J'entreprends donc une réforme de la participation financière des parents, à laquelle la Ligue des familles est d'ailleurs étroitement associée.

Une première étape importante a été franchie en janvier dernier avec une mesure de gratuité pour les personnes bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) et une réduction du prix de la crèche pour les familles monoparentales. Ces parents qui élèvent seuls leur enfant sont particulièrement exposés à des fins de mois difficiles. Ces deux avancées majeures, destinées aux publics vulnérables, s'effectuent sans peser financièrement sur les autres familles ni sur les milieux d'accueil.

Après cette première étape importante pour ces publics spécifiques, le travail sur la réforme de la participation financière des parents se poursuit: le prix de la crèche reste trop élevé pour de nombreuses familles. Ce chantier est mené en concertation avec les représentants des milieux d'accueil et la Ligue des familles. Je veillerai à ce que leurs préoccupations soient prises en considération.

M. Olivier Maroy (MR). – Je partage totalement l'attention particulière que vous apportez à ces publics les plus vulnérables, en particulier aux femmes qui élèvent leurs enfants seules et qui ne disposent pas de revenus importants. De là à rêver d'une gratuité généralisée, cela me semble un peu lunaire. J'utilise le mot «lunaire», car la réalité est qu'on ne parvient pas à offrir suffisamment de places aux personnes qui en ont réellement et urgemment besoin. Le constat est là: on manque de places. Certes, on en crée; simultanément, de nombreuses structures ferment.

De surcroît, lorsque les parents trouvent une place, ils doivent payer 800 euros pour faire garder leur enfant. C'est aberrant! On peut tous rêver d'une certaine gratuité pour tous, mais il s'agit d'une fausse bonne idée. Avant de rêver, la priorité doit être d'augmenter drastiquement le nombre de places. Ce gouvernement y travaille et je salue les différentes mesures qui vont dans le bon sens. La ministre De Bue y travaille également en Région wallonne. Il faut donc agir sur l'offre et sur les prix. En effet, devoir payer 800 euros pour faire garder son enfant est tout simplement inacceptable.

Madame la Ministre, il n'est pas interdit de rêver et je suis d'accord avec vous sur le fait que les crèches ont un rôle économique et de sociabilisation. Rendre l'école obligatoire plus tôt que cela ne l'est actuellement est une bonne idée. Toutefois, restons les pieds sur terre! Aujourd'hui, nous manquons de places et les gens payent trop cher. La priorité est donc là, et non dans ce rêve d'une gratuité pour tous à court terme.

1.13 Question de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Fin des publicités pour les glaces, chips ou encore sodas destinées aux enfants»

1.14 Question de Mme Valérie Delporte, intitulée «Lutte contre l'obésité infantile»

1.15 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Obésité infantile – pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la situation atteint des proportions épidémiques en Europe»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Jacqueline Galant (MR). – À partir du 1^{er} juin, de nouvelles restrictions relatives à la publicité auprès des plus jeunes vont entrer en vigueur. C'est le secteur agroalimentaire lui-même qui va s'imposer ces restrictions. Depuis 2012, 53 entreprises individuelles ont déjà signé le *Belgian Pledge* par lequel elles s'engagent à limiter auprès des enfants le marketing en faveur de produits répondant à des critères nutritionnels spécifiques. Le secteur va aller encore plus loin. Très concrètement, les publicités pour les chips, les glaces et les boissons rafraîchissantes seront interdites pour les moins de treize ans en télévision et en radio. Sur le web, les influenceurs sont également concernés par l'entrée en vigueur de ces nouvelles règles.

Madame la Ministre, quels efforts menez-vous afin de protéger les enfants des publicités qui pourraient s'avérer nocives pour leur santé? Que pensez-vous de cette mesure décidée par le secteur agroalimentaire? Souhaitez-vous aller plus loin dans ces interdictions?

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – Madame la Ministre, la *World Obesity Federation*, la fédération mondiale de l'obésité, a récemment publié le «*World Obesity Atlas 2023*». Sa conclusion doit retenir notre attention: d'ici 2035, près de 30 millions d'enfants et de jeunes européens, âgés de cinq à dix-neuf ans, souffriront d'obésité. Pour la Belgique, ce même rapport prévoit une croissance annuelle de 1,2 % de l'obésité infantile entre 2020 et 2035. En 2035, selon les estimations de la fédération mondiale, 33 % des adultes seront touchés par l'obésité. Dès aujourd'hui, nous devons anticiper ce problème de santé publique et endiguer au mieux l'épidémie.

Actuellement, 15 % des jeunes belges âgés de 11 à 18 ans sont en surpoids. Le Conseil supérieur de la santé (CSS) alarme les autorités publiques depuis de nombreuses années, en identifiant au passage une des causes principales de cette situation: la publicité pour la *junk food*. Nous savons également qu'il existe une corrélation entre le risque d'obésité et le milieu social de l'enfant. Les sphères de la petite enfance, de la jeunesse, du sport et de l'enseignement ont donc un rôle primordial à jouer, d'autant plus que les solutions sont connues. Il est indispensable de coordonner le travail de prévention et d'en démocratiser l'accès. Je pense par exemple au travail d'éducation et de sensibilisation mené au sein des cantines durables.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de ce rapport? Si oui, comment oriente-t-il les mesures relatives à l'alimentation dans le secteur de la petite enfance? Des initiatives ont d'ores et déjà été prises pour éduquer à l'importance d'une alimentation saine et locale au sein des écoles. Une disposition similaire existe-t-elle pour les milieux d'accueil de la petite enfance? De son côté, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) informe régulièrement les parents sur l'importance de l'alimentation saine et forme le personnel du secteur de la petite enfance. Prôner une alimentation saine de base, c'est viser à limiter les apports en sucre et en graisse. C'est aussi respecter la pyramide alimentaire et éviter les polluants chimiques tels les pesticides et les métaux lourds, qu'on retrouve dans les aliments issus de l'industrie agroalimentaire ou dans les repas préparés.

Malgré cela, la problématique reste d'actualité. Outre ce que l'ONE promeut, comment renforcer ces expériences et les développer? Comment le gouvernement veille-t-il à lutter contre le fléau de l'obésité et à amplifier les actions en ce sens, en particulier dans le secteur de la petite enfance et de l'enfance?

M. Eddy Fontaine (PS). – Selon une étude récente de la *World Obesity Federation*, plus de la moitié de la population mondiale sera en surpoids ou obèse d'ici 2035. Les chiffres les plus marquants concernent les jeunes obèses, dont le nombre est amené à doubler d'ici quinze ans. D'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la situation atteint des «proportions épidémiques» en Europe, un enfant en âge scolaire sur trois étant atteint de surpoids.

En Belgique, on estime que l'obésité pourrait toucher 20 % des enfants et 33 % des adultes d'ici 2035; les conséquences sur leur santé future sont dévastatrices. Diabète, maladies cardio-vasculaires, stéatose hépatique, douleurs articulaires, troubles du sommeil, maladies ou troubles mentaux: les répercussions potentielles sont nombreuses. Le directeur de la branche européenne de l'OMS estime également que l'obésité entraînerait plus de 1,2 million de morts chaque année en Europe. Par ailleurs, l'impact financier estimé en Belgique est faramineux: il s'élève à près de 12,7 milliards d'euros, notamment pour les soins de santé liés aux naissances prématurées.

L'obésité est influencée par de nombreux facteurs, tels que la génétique, l'environnement ou encore le statut social. On sait que le sucre est l'un des facteurs principaux du surpoids. Les boissons sucrées et édulcorées représentent une grande partie du sucre consommé et créent une addiction dans le cerveau. Cette constatation vaut également pour les biscuits, barres sucrées, bonbons, etc. Les bonnes habitudes prises dès le plus jeune âge, l'alimentation saine des enfants et des jeunes de la Communauté française constituent un des principaux défis de la société de l'hyperconsommation dans laquelle nous évoluons. Au vu de la démultiplication des fast-foods dans nos villes, il est essentiel d'activer tous les leviers dont nous disposons afin de préserver la santé de nos milliers de jeunes. On salue d'ailleurs la gratuité des cantines scolaires: cela permettra à plus de 900 000 enfants de manger des repas sains et chauds à l'école à midi. Encourager nos jeunes à faire du sport ou toute autre activité physique est également crucial.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur les mesures adoptées pour lutter contre le surpoids chez les jeunes? En marge des cantines scolaires qui proposent de la nourriture saine, qu'en est-il notamment des distributeurs de boissons? Quelles actions de sensibilisation les services de promotion de la santé à l'école (PSE) prévoient-ils? Disposez-vous de résultats de ces actions? Quels moyens pourriez-vous utiliser, en collaboration avec la ministre Glatigny, afin de prévenir l'obésité infantile, notamment en incitant nos jeunes à pratiquer régulièrement un sport? À l'instar du Pass'Sport créé l'an dernier, une initiative identique pourrait-elle voir le jour à l'attention de nos jeunes? Connaissez-vous le nombre des bénéficiaires des 20 000 Pass'Sports mis à la disposition de jeunes par la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2021-2022?

Disposez-vous de données chiffrées relatives à la proportion de personnes en surpoids en Fédération Wallonie-Bruxelles? Qu'en est-il des plus jeunes? Avec quels partenaires êtes-vous en relation à ce sujet? Des collaborations sont-elles en cours avec nos chercheurs afin de stopper ce fléau? Pouvez-vous également faire le point sur la concertation avec d'autres ministres et niveaux de pouvoirs?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Mesdames les Députées, Monsieur le Député, l'obésité infantile mérite toute notre attention. Elle expose les enfants à de nombreux problèmes de santé à court, moyen et long termes. Au niveau mondial, les cas d'obésité chez l'enfant et l'adolescent ont été multipliés par dix en 40 ans. L'OMS considère l'obésité comme une épidémie qui porte préjudice à la santé, tant des adultes que des enfants et des adolescents. Dans le monde, le nombre de personnes souffrant d'obésité est passé de 11 millions en 1975 à 124 millions en 2016.

Différentes sources de données nous éclairent sur l'évolution de l'indice de masse corporelle des enfants. Les données issues des bilans de santé des consultations

ONE sont récoltées lorsque les enfants sont âgés de 30 mois, grâce à la Banque de données médico-sociales. Les chiffres nous indiquent qu'au cours de la période 2013-2020, la proportion d'enfants «à risque de surpoids» s'élevait à 16 % et celle d'enfants «en surpoids» était estimée à 7,5 %. Le rapport du Service d'Information Promotion Éducation Santé (SIPES) de l'ULB indique quant à lui qu'en 2018, 13 % des adolescents scolarisés en Fédération Wallonie-Bruxelles étaient en surpoids, 2,8 % en situation d'obésité et 0,6 % en situation d'obésité morbide.

Lutter contre ce fléau doit être la priorité de toute politique de santé publique visant les enfants. Cela implique des mesures volontaristes et coordonnées qui vont au-delà de ce qui relève strictement des compétences de santé. Les actions de prévention du surpoids et de l'obésité sont en effet transversales et intersectorielles. Je pense par exemple aux plans de promotion de la santé de la Commission communautaire française (COCOF) et de la Wallonie, à la promotion des modes de transport actifs, à la régulation de la publicité et, bien entendu, à toutes les mesures liées à l'alimentation saine. Une alimentation saine, c'est aussi une alimentation dont la matière première est dépourvue de polluants. Récemment, le magazine «*#Investigation*» a notamment mis en évidence la présence de métaux lourds dans des produits transformés destinés aux nourrissons. La protection des consommateurs est ici concernée au premier chef. Dans ce cadre, il importe que le pouvoir fédéral continue à contrôler régulièrement les taux de métaux lourds dans l'alimentation et s'assure que les seuils ne soient pas dépassés. Par principe de précaution, il importe également d'établir des normes plus strictes pour ces polluants, comme recommandé par des scientifiques. Aussi, ma collègue Céline Tellier soutient le dispositif Sanisol, qui permet aux citoyens de demander une analyse de leurs sols et potagers, et d'obtenir des conseils pratiques, le cas échéant. Il s'agit là d'un soutien supplémentaire.

Madame Galant, le décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos traite de la publicité pour des produits gras, sucrés et salés. Il prévoit que le Collège d'avis (CAVIS) du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) élabore un code de bonne conduite en la matière destiné aux éditeurs.

Les travaux ont commencé, avant d'être suspendus pour permettre le traitement d'autres dossiers. La Fédération *Voedingsindustrie*-industrie alimentaire (FEVIA), autrice du *Belgian Pledge*, a déjà participé au groupe de travail créé au sein du CAVIS et réunissant, outre les membres habituels du Collège d'avis, des experts dans ce domaine. En attendant le code de conduite prévu par le décret «SMA», l'engagement du secteur alimentaire en faveur de mesures plus protectrices des enfants de moins de douze ans est un signal positif.

Je me réjouis évidemment de la disparition des distributeurs de sodas dans les écoles, en raison de la contribution importante de ces boissons sucrées aux problèmes de surpoids et d'obésité ainsi qu'aux problèmes dentaires.

En ce qui concerne mes autres prérogatives, j'entends faire progresser une alimentation saine et durable dans les collectivités d'enfants, grâce aux initiatives prévues dans le contrat de gestion de l'ONE avec, notamment, un axe relatif à l'alimentation saine et durable obligatoire dans le dispositif «Éco-crèches» et le développement de synergies avec les plans régionaux «*Good Food*» à Bruxelles et «*Food Wallonia*». J'ai d'ailleurs pu m'exprimer spécifiquement à ce sujet lors de la réunion du 11 avril dernier de notre commission. Je vous invite à vous référer à son compte rendu si vous souhaitez vous informer davantage sur l'axe lié à l'alimentation saine et durable.

D'importants moyens budgétaires ont été dégagés dans le cadre du contrat de gestion de l'ONE en faveur du dispositif «Éco-crèches». Une enveloppe de plus de 4 millions d'euros sur la durée du contrat de gestion 2021-2025 a été dégagée spécifiquement à cet effet.

Initié par mon collègue Frédéric Daerden, le projet de décret qui viendra institutionnaliser les appels à projets pour les repas complets, gratuits, sains et équilibrés dans les écoles fondamentales bénéficiant de l'encadrement différencié, va également dans le bon sens. Les labels «*Good Food*» ou «Cantines durables» deviendront progressivement une obligation pour les écoles qui bénéficient des subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

J'attache beaucoup d'importance à ce projet et je me réjouis que, collectivement, le gouvernement ait fait le choix d'y consacrer des moyens croissants, pour permettre à toujours plus d'enfants d'en bénéficier. C'est un enjeu de la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales, mais c'est aussi un enjeu de santé publique: ces repas sont la garantie pour de nombreux enfants d'avoir accès à une alimentation saine et équilibrée. Dans le contexte de forte inflation que nous connaissons, qui pousse une série de familles à se tourner vers une alimentation de moindre qualité, cette intervention est encore plus nécessaire. C'est pourquoi je me réjouis que le texte prévoie une obligation d'alternative végétarienne afin qu'aucun élève, peu importe les choix et les convictions de ses parents, n'en soit exclu.

Un levier supplémentaire consiste à développer davantage la sensibilisation et la formation des enseignants et des professionnels de l'accueil temps libre (ATL) à l'importance d'une alimentation saine et durable.

Les consultations ONE et les bilans de santé réalisés par les équipes de promotion de la santé à l'école (PSE) constituent des moments de prévention importants, car ils permettent de détecter d'éventuels problèmes de surpoids et d'obésité chez les enfants et les adolescents.

Notons qu'en matière d'alimentation, il existe aussi un groupe de travail de la conférence interministérielle Santé (CIM Santé) qui a traité au «Parcours de soins obésité chez les enfants et les adolescents».

Enfin, la promotion d'activités physiques régulières constitue un autre axe important pour lutter contre le surpoids et l'obésité, en complément direct des mesures qui concernent notre alimentation. À cet égard, la campagne actuelle de l'ONE sur «l'investissement des espaces extérieurs» constitue un moyen supplémentaire pour leur promotion. La promotion de la pratique sportive est quant à elle une prérogative de ma collègue Valérie Glatigny. Je vous invite à l'interroger si vous souhaitez connaître les mesures prises en faveur du sport et notamment celles liées au Pass'Sport.

Vous constaterez qu'un travail important est fait à ce sujet et est destiné à prendre une place encore plus importante dans le futur.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Madame la Ministre, les chiffres que vous avez avancés sont effrayants, d'autant plus qu'il est malheureusement probable que la situation empire. Ce sujet est donc très important. Dès lors, tous les niveaux de pouvoir doivent travailler ensemble, sur la base d'une bonne concertation.

Je tiens par ailleurs à féliciter le secteur agroalimentaire qui s'autorégule et qui a proposé une bonne mesure. À mon avis, il est en effet plus utile de travailler en bonne intelligence avec ce secteur plutôt que d'imposer des cadres législatifs très stricts et décidés sans concertation.

Ce phénomène nous préoccupera de plus en plus, car la santé de nos enfants est réellement en danger. Nous devons apporter des solutions concrètes. Le sport constitue une piste. L'éducation sportive est vraiment indispensable pour tous, surtout dans les écoles. Tous les niveaux de pouvoir et les collègues du gouvernement doivent se concerter pour faire de ce sujet une priorité pour l'enseignement, et ce, dès l'enseignement primaire.

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – Madame la Ministre, je reste sidérée par la proportion d'enfants en risque de surpoids ou en surpoids avéré. À l'âge de 30 mois, ces enfants ne sont qu'à l'aube de leur vie et commencent avec un handicap. La formation, l'information et l'éducation permanente sont vraiment importantes. L'exemplarité des institutions scolaires, mais aussi des secteurs de la petite enfance ou des secteurs parascolaires, constitue un facteur de réussite dans la lutte contre l'obésité et contre la malbouffe en général. Vous le faites dans les collectivités de la petite enfance par le biais de l'axe de l'alimentation saine et durable obligatoire dans le Plan «Éco-crèches». C'est une bonne nouvelle et je m'en réjouis. Je salue aussi la coordination avec les Régions et l'attention portée à l'obésité au sein de la CIM Santé.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, je n’ai pas reçu de réponse à mes questions. Je reconnais que celles-ci étaient très spécifiques. Je reviendrai vers vous au moyen d’une question écrite.

L’obésité est un fléau qui mérite toute notre attention et contre lequel nous devons absolument lutter. Comme Mme Galant l’a précisé, la décision de supprimer les distributeurs de boissons sucrées dans les écoles émane du secteur agroalimentaire. Cependant, les écoles ont toujours la possibilité de les recharger elles-mêmes. Il faudrait donc aller plus loin dans le dossier. Le secteur a fait un premier pas, mais il faut aussi que vous vous concertiez, d’une part, avec Valérie Glatigny, compétente pour le sport, et, d’autre part, avec Caroline Désir. Il faut absolument collaborer avec elles afin de trouver des mesures précises pour empêcher toute vente dans les écoles et ne pas attendre que le secteur agroalimentaire prenne la décision.

(Mme Delporte, présidente, reprend la présidence)

1.16 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Taux d’occupation dans les milieux d’accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Après la crise sanitaire, l’inflation brutale due à l’envolée du coût de l’énergie n’a épargné personne, pas même les milieux d’accueil de la petite enfance (MILAC). Ces derniers sont directement concernés par l’inflation de 2022 et les indexations qui en découlent. Les employeurs de ce secteur sont mis en grande difficulté financière et les pertes auxquelles les crèches doivent faire face sont très inquiétantes. Le maintien de certaines places d’accueil est par conséquent sérieusement menacé.

S’il est primordial de satisfaire la demande de nouvelles places d’accueil sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il est avant tout nécessaire d’assurer le bon fonctionnement des structures existantes. Mieux, il convient d’optimiser les créneaux disponibles pour tendre vers un meilleur taux d’occupation dans les crèches. Il s’avère que plusieurs structures peinent à atteindre le seuil minimal de fréquentation, soit 80 %, pour bénéficier de l’intégralité de leur subvention.

Madame la Ministre, quels sont les facteurs spécifiques aux milieux d’accueil qui empêchent d’atteindre le taux maximal de fréquentation? Quels sont les derniers chiffres disponibles? Que mettez-vous en œuvre pour optimiser ce taux? Le contrat de gestion de l’Office de la naissance et de l’enfance (ONE) prévoit la création d’une *task force* sur le sujet. A-t-elle été créée? Dans l’affirmative, quels sont les résultats de la réflexion? Des modifications réglementaires sont-elles envisagées? Si oui, lesquelles? Si les normes d’encadrement sont respectées, comptez-vous transposer aux MILAC le système de lits «en portefeuille», qui

existe déjà dans les maisons de repos et les hôpitaux notamment? Pour quelle raison?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je partage votre constat: améliorer le taux d'occupation des MILAC constitue une nécessité pour rencontrer les besoins d'un plus grand nombre d'enfants et de familles. En effet, nous le savons, tous les enfants accueillis dans les milieux d'accueil ne sont pas inscrits à temps plein et, par ailleurs, des enfants sont régulièrement absents. Des marges existent donc pour offrir l'opportunité à davantage d'enfants de fréquenter un milieu d'accueil.

Les dernières données disponibles en matière de taux d'occupation portent sur le deuxième trimestre 2022. Ces données montrent un taux d'occupation brut moyen de 92,6 % en Fédération Wallonie-Bruxelles. Comme toute moyenne, ce chiffre ne permet toutefois pas d'apprécier la diversité des situations. De surcroît, la formule actuelle de calcul de ce taux d'occupation est théorique. Il s'agit en effet d'un ratio entre les jours d'accueil prévus dans le contrat d'accueil et la capacité autorisée de la crèche. Les absences et congés ne sont pas comptabilisés.

Dans les conditions actuelles, atteindre un taux de 100 % d'occupation impliquerait de trouver des combinaisons parfaites entre les inscriptions d'enfants à temps partiel dans chaque milieu d'accueil. Les pouvoirs organisateurs font le maximum pour répondre aux demandes qui leur sont adressées et combiner au mieux les temps partiels. Toutefois, il s'avère parfois ardu d'agencer les différentes réalités des familles.

Une approche spécifique est à développer pour améliorer les taux d'occupation et dépasser l'approche purement théorique. Comme vous l'avez remarqué, l'objectif figure dans le contrat de gestion de l'ONE 2021-2025, en complément de la dynamique de création de places dont nous avons souvent parlé ici. L'ONE est donc effectivement invité, à l'article 1.3-1, à encourager «les initiatives visant à une optimisation de l'occupation des places d'accueil existantes au profit des publics vulnérables».

Cet objectif fait effectivement partie des missions assignées à la *task force* «Accessibilité» créée par le contrat de gestion, à l'article 1.3-3. Cette *task force* a présenté en décembre dernier un plan d'action détaillé, structuré autour de huit objectifs transversaux. Le monitoring des taux d'occupation effectifs constitue l'un de ses objectifs et plusieurs pistes de travail sont envisagées pour la mise en œuvre. Premièrement, les données quantitatives utiles seront récoltées via le Portail Pro de l'ONE, qui fournit une infrastructure technique permettant de minimiser la charge pour les pouvoirs organisateurs. Deuxièmement, dans le cadre d'une activité de *peer learning*, des échanges avec un groupe d'experts européens sont programmés à intervalles réguliers sur cet aspect spécifique, mais

également sur l'ensemble des indicateurs quantitatifs à développer pour favoriser l'accessibilité. Enfin, des entretiens seront menés avec des professionnels issus des milieux d'accueil.

Le contrat de gestion prévoit l'aboutissement des travaux de la *task force* en 2024. Ses conclusions devront déboucher sur des adaptations réglementaires. Le conseil d'avis et le conseil scientifique de l'ONE sont associés aux travaux, qui font l'objet d'un rapport bisannuel au conseil d'administration. Il est donc encore prématuré de répondre à ces éléments de votre question. Nous aurons l'occasion d'y revenir prochainement.

Enfin, le système des lits «en portefeuille» pratiqué par les maisons de repos consiste à prévoir une capacité d'accueil supplémentaire, mobilisable en cas de demande. Sans exclure d'emblée cette possibilité, il me semble que la priorité du moment consiste davantage à prévoir des capacités d'accueil stables, en nombre suffisant, là où elles manquent le plus. Telle est l'ambition du plan de création de places 2021-2026.

L'extension temporaire des capacités d'un milieu d'accueil est par ailleurs déjà prévue par les normes en vigueur. Nous avons renforcé et balisé ces possibilités dans le cadre du projet d'arrêté portant mesures d'urgence visant à assurer la continuité de l'accueil de la petite enfance, adopté par le gouvernement le 17 mai dernier.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, de nous avoir détaillé le travail effectué par l'ONE, qui n'a pas encore été évoqué dans notre commission. J'ignorais également qu'une étude avait été menée à ce sujet.

Il est certes important de se fixer des objectifs et d'explorer différentes pistes de travail, mais il faudrait également déterminer dans quelle mesure nous pouvons avancer, phase par phase, plutôt que d'attendre l'année 2024. Travailler sur ces marges permettrait de s'attaquer à des problèmes fondamentaux comme le manque ou la disparition de places. Mon groupe sera attentif à l'évolution de ce dossier.

1.17 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Couverture vaccinale en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – La vaccination des enfants est effectuée en Fédération Wallonie-Bruxelles par les pédiatres, des médecins généralistes, la médecine scolaire, et, environ dans la moitié des cas, lors des consultations de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Les autorités publiques ont le devoir de soutenir les efforts des équipes de terrain afin d'assurer la meilleure couverture vaccinale possible. Malheureusement, malgré tous les efforts réalisés ces dernières années, la crise sanitaire et ses conséquences ont mis à mal le schéma vaccinal des enfants. Les répercussions sur la couverture vaccinale en

Fédération Wallonie-Bruxelles sont inquiétantes. Les derniers chiffres fournis par les services de promotion de la santé à l'école (PSE) indiquent en effet que le nombre de vaccinations classiques a chuté entre 2019 et 2021.

Madame la Ministre, disposez-vous de chiffres récents permettant de confirmer ou d'infirmer cette baisse des vaccinations classiques? Les retards accumulés ces dernières années dans les schémas de vaccination sont-ils à présent résorbés ou sont-ils sur le point de l'être? Pourriez-vous présenter les chiffres précis relatifs à la vaccination des jeunes filles et des jeunes garçons contre le papillomavirus humain (HPV) en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles conclusions pouvons-nous tirer de ces données?

La charge de travail des services PSE est-elle revenue à la normale? Les pistes envisagées pour soulager les équipes s'avèrent-elles efficaces? Je pense notamment à la simplification des processus administratifs et à la constitution d'une équipe d'infirmières mobiles. Enfin, d'autres propositions d'actions visant à améliorer la couverture vaccinale seront-elles étudiées cette année? Si oui, lesquelles?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – En préambule, je rappellerai que le rapport de l'UNICEF «La situation des enfants dans le monde 2023» pointe une insuffisance de la vaccination au niveau mondial. Si la pandémie de la Covid-19 a effectivement interrompu ou mis en difficulté la vaccination dans de nombreux pays, la situation n'est pas identique en Belgique. En effet, les consultations de l'ONE ont été maintenues pendant la pandémie et le nombre de vaccins commandés est resté relativement stable, avec une légère diminution, plus marquée pour les services PSE dont les équipes étaient chargées de la gestion de cas de Covid-19. Ces services ont cependant maintenu l'offre vaccinale, avec une priorité pour les vaccins contre le HPV et la rougeole-rubéole-oreillon (RRO).

Une enquête serait nécessaire pour disposer de données plus solides sur les vaccins administrés. Si, globalement, la vaccination par les services PSE progresse à nouveau, il est encore difficile de dire si les retards ont tous été rattrapés ou non, faute d'un registre vaccinal couvrant l'entièreté des données, y compris les vaccinations réalisées par les médecins généralistes et les pédiatres. Le travail visant à l'amélioration de ce registre est en cours entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Entre-temps, le programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles continue d'encourager le rattrapage vaccinal par l'information du public et la formation des professionnels.

En outre, le rapport de l'UNICEF a surtout étudié le phénomène de l'hésitation vaccinale pour le vaccin contre la Covid-19. Cette hésitation ne contribue que très partiellement à la diminution des vaccinations pédiatriques existant depuis

de nombreuses années. Une nouvelle enquête relative à la vaccination des nourrissons de 18 à 24 mois va démarrer en 2024. Elle viendra consolider les données dont nous disposons.

Les résultats de la dernière enquête de 2019-2020 sur la vaccination contre le HPV indiquent que la couverture vaccinale pour la première dose était de 54 %, et de 47,6 % pour la deuxième. La différence entre les filles et les garçons s'élève à un peu plus de 5 %. Une nouvelle enquête est prévue au cours de cette année scolaire, spécifiquement sur la vaccination contre le HPV afin d'évaluer à nouveau la couverture vaccinale des jeunes de 13-14 ans.

La charge de travail des services PSE est revenue à la normale depuis mars 2022 par rapport à la période de la crise sanitaire de la Covid-19. Les services rattrapent le retard provoqué par la pandémie dans toutes leurs missions, y compris la vaccination. L'unité mobile de vaccination est une aide supplémentaire qui peut être mobilisée. Elle rencontre un véritable succès auprès des professionnels de terrain depuis bientôt trois ans.

Assurer une couverture vaccinale étendue est une priorité que j'ai inscrite dans le contrat de gestion de l'ONE. Il agit dans la continuité, au moyen de différents outils, et les actions de communication se poursuivent afin de sensibiliser et informer les parents ainsi que les professionnels sur la vaccination.

Lors de la Semaine européenne de la vaccination, qui a eu lieu du 24 au 30 avril, une sensibilisation sur la vaccination contre le HPV a été menée. Une information actualisée insistant sur l'importance de vérifier son statut vaccinal et la possibilité de rattrapage sera à nouveau postée sur le site www.vaccination-info.be ce mois-ci. Enfin, une campagne de communication sur les vaccins est également prévue dans le nouveau marché public qui sera lancé le 1^{er} septembre 2023.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, je constate que le retour à la normale avance, mais assez lentement. Obtenir les informations portant sur les schémas vaccinaux des enfants et des adultes sur l'ensemble du territoire semble ardu. Ce point a déjà été abordé à plusieurs reprises en réunion de notre commission, mais aussi dans plusieurs autres assemblées. Il est important de disposer de ces données en temps réel, car les consulter avec un décalage a de l'influence sur les dispositions à prendre pour la prévention de la santé. Mon groupe y sera attentif.

1.18 Question de M. François Desquesnes, intitulée «Taux de couverture de l'accueil des enfants âgés de zéro à trois ans en Hainaut»

M. François Desquesnes (Les Engagés). – En 2019, dans la province de Hainaut, le taux de couverture pour l'accueil des enfants âgés de 0 à 3 ans était de 32,4 %. En 2020, ce taux a grimpé à 32,8 % grâce à la mise en œuvre d'un mé-

canisme qui a entraîné une diminution du nombre de places non subventionnées et une augmentation des places subventionnées. En 2021, on observe une nette diminution des chiffres dans le secteur de l'accueil subventionné, le taux passant alors à 32,2 %.

Madame la Ministre, quels sont les chiffres de 2022 pour la province de Hainaut? Ils n'ont pas encore été publiés. Nous ne sommes qu'au mois de mai, mais les chiffres sont-ils plus élevés pour 2023? Quelle est la répartition entre les différents milieux d'accueil? Enfin, quels dossiers de création de places ont-ils fait l'objet d'une décision ferme de subventionnement? Pouvez-vous me faire parvenir par écrit la liste des dossiers pour lesquels vous avez pris une décision positive?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, *a priori*, cette question écrite n'est jamais parvenue à mon cabinet. Il m'a donc été difficile de préparer une réponse, mais voici toutefois les éléments que nous avons pu récolter en quelques jours pour vous donner un maximum d'informations.

Les données relatives à la couverture de l'accueil au terme de l'année 2022 sont encore en cours de traitement. Ces statistiques sont présentées dans le rapport d'activités annuel de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), la seule source faisant autorité en la matière. Sous cette réserve, l'ONE a néanmoins pu me fournir un état de la situation de l'offre dans la province de Hainaut. En 2022, on compte 9 109 places subventionnées et 1 433 places non subventionnées dans cette province, ce qui représente un taux de couverture de 31,1 %. On observe une légère progression au 31 mars 2023, avec un taux de couverture s'élevant désormais à 31,9 %.

Selon l'ONE, la diminution constatée en 2022 et la légère reprise mesurée en 2023 sont dues à un effet conjoncturel, lié à la possibilité d'évolution vers le salariat proposée aux accueillantes conventionnées en fin d'année. Je ne dispose pas d'éléments me permettant d'aller plus loin dans l'analyse à ce stade. La proportion entre les pouvoirs organisateurs (PO) publics et associatifs dans le Hainaut est de 61 % contre 39 % pour les crèches; et de 22 % contre 78 % dans les services d'accueil d'enfants. Ce paramètre n'étant habituellement pas considéré dans les analyses statistiques de l'ONE, ces données sont également à prendre avec précaution.

Concernant l'avenir, le plan relatif à la création de places d'accueil de la petite enfance permettra d'augmenter l'offre disponible dans le Hainaut de 1 259 places d'ici à 2026. Quelque 1 022 places seront créées dans les communes prioritaires, énumérées dans l'accord de coopération auquel votre Parlement a donné son assentiment le 25 mai 2022. Pour rappel, ces communes ont été sélectionnées sur la base d'une analyse de leur taux de couverture subventionnée, du

taux de ménages monoparentaux, du taux d'emploi féminin, du revenu moyen. Ainsi, 19 communes de la province de Hainaut ont été priorisées sur cette base: Aiseau-Presles, Anderlues, Bernissart, Binche, Cerfontaine, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Châtelet, Courcelles, Erquelinnes, Farciennes, Fleurus, Fontaine-l'Évêque, La Louvière, Lessines, Manage, Mons, Morlanwelz et Quaregnon.

Des projets ont été déposés et acceptés dans la plupart de ces communes. Ce résultat est le fruit du travail de terrain efficace mené par l'ONE. Il a permis de susciter l'engagement des PO communaux et associatifs, malgré un contexte défavorable. Je profite de cette occasion pour remercier l'ONE d'avoir été aussi loin dans cet ardu travail d'analyse. Le volet s'adressant aux autres communes permettra, quant à lui, la création de 237 places dans les cinq arrondissements hainuyers. Pour rappel, ces places sont réparties entre les arrondissements, en fonction du déficit constaté par rapport à l'objectif de couverture d'une place pour trois enfants de moins de 2,5 ans. Elles sont attribuées prioritairement aux communes dont le taux de couverture est le plus faible. Si ce critère est insuffisant, la situation socio-économique du lieu d'implantation est considérée selon les paramètres liés au revenu moyen, à la monoparentalité et également à l'emploi féminin.

Nous pouvons nous réjouir de cette belle progression, répondant parfaitement aux objectifs du plan, à savoir le développement de l'offre dans les zones les moins bien couvertes et accueillant la population la plus éloignée des services d'accueil. Les décisions ont été notifiées à l'ensemble des PO. Pour ceux retenus pour l'année en cours, une décision du gouvernement wallon relative aux aides à la promotion de l'emploi (APE) est toujours en attente. J'espère qu'elle interviendra prochainement. Une rencontre avec les porteurs de projets ONE/Service public de Wallonie (SPW)/FOREM est programmée cette semaine pour soutenir ces réalisations.

M. François Desquesnes (Les Engagés). – Madame la Ministre, je suis désolé du hiatus entre ma question écrite et ma question orale. Je note que la diminution était encore significative en 2022, mais que les chiffres des premiers mois de 2023 sont plus positifs. Je voulais m'assurer que le rythme de création de places prévues par notre gouvernement en collaboration avec le gouvernement wallon soit supérieur à celui correspondant à la fermeture de places due à l'arrêt de certaines accueillantes conventionnées ou libérales et à la fin des co-accueils. Notons aussi qu'une série de plus petites structures craignent pour leur viabilité financière. Le 26 avril dernier, le secteur a d'ailleurs manifesté pour signifier les difficultés auxquelles il fait face. J'espère que vous serez attentive à l'évolution de la situation, car verser d'un côté pour vider de l'autre revient à remplir le tonneau percé des Danaïdes!

1.19 Question de Mme Nicole Bomele Nketo, intitulée «Généralisation du statut de salariée pour les accueillantes conventionnées»

Mme Nicole Bomele Nketo (DéFI). – Sous la législature précédente, un mouvement avait été lancé pour le passage sous statut salarié de certaines accueillantes. Toutefois, il manquait 27 millions d’euros. La décision du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de débloquer les moyens nécessaires pour généraliser, comme promis, le statut de salarié à l’ensemble des accueillantes conventionnées à l’horizon 2025, est une avancée majeure pour ces travailleuses du secteur de la petite enfance. Pour assurer cette transition, un comité d’accompagnement a été chargé, d’une part, d’accompagner le processus de passage au statut de l’ensemble des accueillantes et ainsi de finaliser les pans inachevés de la réforme et, d’autre part, de construire des perspectives pour les co-accueillantes conventionnées.

Madame la Ministre, ce comité d’accompagnement, constitué depuis octobre 2021, se réunit-il toujours? Le contrat de gestion de l’Office de la naissance et de l’enfance (ONE) prévoit que le passage à ce statut s’organise sur la base du classement des accueillantes dans l’ordre de leur ancienneté, à hauteur de 223 accueillantes par an de 2021 à 2025. Pour 2021, 138 postes de salariées ont été attribués et 85 nouvelles accueillantes ont été engagées, soit un total de 223 postes. Pour 2022, 134 postes ont déjà été attribués. Les 223 postes prévus en 2022 ont-ils été atteints? Quelles sont les prévisions pour 2023? Enfin, l’ancienneté des accueillantes indépendantes est-elle valorisée lors de leur passage au statut de salariées? Sinon, pourquoi?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, comme vous le soulignez justement, la fin de la pratique de l’accueil conventionné à l’horizon 2025 est l’une des avancées majeures du contrat de gestion de l’ONE conclu en 2021. Ce régime particulier prive ses accueillantes des droits essentiels garantis par un contrat de travail. Le passage au statut de salariée pour toutes apportera une nouvelle stabilité à ces accueillantes, ce dont nous pouvons nous réjouir.

Le comité d’accompagnement auquel vous faites référence est toujours bien actif. Sa prochaine réunion est en cours d’organisation. Elle aura lieu en juin. Le comité ayant pour principale mission la transformation du statut des co-accueils conventionnés, ses travaux ont été interrompus pendant la gestion de l’appel à projets relatifs à la création de places d’accueil 2022-2026.

Les moyens nécessaires à la conversion des 223 postes ont été attribués en 2022. Pour 2023, la tendance demeure positive et l’objectif devrait être atteint. Les décomptes n’ont cependant pas encore été arrêtés, ce qui justifie l’emploi du

conditionnel. L'ONE vient par ailleurs d'initier la mise à jour du classement communautaire afin de préparer l'attribution des postes en 2024.

L'ancienneté accumulée en tant qu'accueillante conventionnée, hors contrat de travail, n'a jamais été prise en compte dans le passage au statut de salarié depuis l'accord initial entre le précédent gouvernement et la plateforme en faveur du statut de travailleur salarié pour les accueillantes d'enfants conventionnées. L'ancienneté est, en revanche, évidemment bien prise en compte dès la conclusion du contrat de travail.

Mme Nicole Bomele Nketo (DéFI). – Madame la Ministre, comme la comptabilité doit encore être faite, je vous interpellerais à nouveau. Je vous remercie de vous occuper de ce secteur, car il allie la vie privée et la vie professionnelle de ces femmes, il augmente le taux de travail féminin et il réduit l'inégalité hommes-femmes. Je me réjouis donc que ce sujet soit une de vos préoccupations principales. Je suivrai ce dossier à des fins d'évaluation. En effet, des avancées sont attendues jusqu'en 2025.

Mme la présidente. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12h40 et reprise à 14h00.

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

1.20 Question de Mme Rachel Sobry, intitulée «Label “Ramadan friendly” dans des théâtres subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Rachel Sobry (MR). – Certains théâtres et centres culturels bruxellois ont lancé et adopté le label «*Ramadan friendly*» afin de proposer au public de rompre le jeûne pendant les représentations. Pour que cela se fasse à un moment opportun, ces lieux culturels ont aussi décidé d'avertir le public avant des scènes de violence ou de nudité. Or, de nombreux lieux culturels concernés sont subventionnés par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et par le gouvernement flamand. Le ministre flamand de la Culture s'est donc offusqué de ce qu'il appelle une ingérence religieuse dans la pratique culturelle et artistique. Par ailleurs, ce type d'initiative pourrait conduire à une généralisation de la censure, dont nous avons déjà exposé les dangers.

Madame la Ministre, quelle est votre position quant à l'utilisation du label précité dans des lieux culturels, en particulier ceux subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Plus que le risque de censure, y voyez-vous une forme de mélange des genres peu opportun entre la culture et la religion? Ce label rencontre-t-il une réelle demande? Si la volonté d'inclusion dans le chef des opérateurs culturels est tout à fait louable, ne va-t-elle pas ici un peu trop loin? N'existe-t-il pas d'autres moyens pour ouvrir la culture à tous les publics?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Mes décisions politiques sont constamment guidées par la notion d'accessibilité, laquelle comporte non seulement une dimension financière, mais aussi un pendant géographique, social et symbolique. Or, il est bien question ici d'une accessibilité symbolique.

La charte du label «*Ramadan friendly*» comporte trois axes: les adaptations liées à la production, la formation des équipes et la communication auprès du public. À travers ces trois axes, 18 recommandations sont adressées aux signataires de la charte. Certaines d'entre elles relèvent du pur bon sens: il s'agit notamment de veiller à la propreté des toilettes, d'être en mesure d'expliquer la charte au public et d'être ouvert aux échanges avec ce même public. D'autres relèvent même d'un rappel à la loi: il convient, par exemple, de ne pas tolérer les agressions islamophobes. Vous admettez, Madame la Députée, qu'il s'agit de recommandations assez basiques que tout opérateur devrait pouvoir appliquer en tout temps et pour tous les publics.

Les autres recommandations visent principalement à favoriser la compréhension du dispositif au sein des équipes des lieux culturels et des publics, ainsi qu'à prévoir les aménagements nécessaires à la rupture du jeûne quand c'est possible. Cela implique, par exemple, d'autoriser le public à entrer dans la salle avec de la nourriture, d'offrir de l'eau ou de ne pas imposer la sortie définitive de la salle. Il me semble que l'impact de ces mesures sur le déroulement habituel des représentations est assez limité, ce qui me ramène à la dimension symbolique de ce label. Par ailleurs, selon une étude menée en 2018, 23 % de la population bruxelloise est de confession musulmane. Il est donc de bon aloi, en termes d'accessibilité, que les opérateurs subventionnés par les pouvoirs publics réfléchissent aux actions à mener pour qu'un citoyen sur cinq du territoire sur lequel il est ancré se sente le bienvenu dans les lieux culturels.

Concernant les risques de censure ou un quelconque excès d'inclusivité ou d'accommodements, je ne comprends pas à quoi vous faites allusion. En effet, la charte recommande seulement de signaler, dans la présentation des spectacles, l'éventuelle présence de scènes de nudité ou de violence. À mon sens, cela n'entrave pas plus la liberté d'expression et de création que le système de classification des films dans le domaine du cinéma. Quant à une potentielle confusion entre culture et religion, votre questionnement est légitime, mais la culture est censée être le reflet de la société, que ce soit pour l'interroger ou la faire évoluer.

Or, les philosophies et les confessions religieuses, quelles qu'elles soient, sont des composantes de notre société que nous ne pouvons nier. Il est donc essentiel que le secteur culturel s'empare de cette dimension et contribue à lutter contre les populistes qui, au lieu de construire une société plurielle dans laquelle chaque personne a sa place, dressent les citoyens les uns contre les autres.

Pour conclure, je tiens à saluer le *Kaaitheater* pour la création de ce label et à assurer mon soutien aux opérateurs subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui ont choisi d'y adhérer.

Mme Rachel Sobry (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir fait le point sur la situation. J'ignorais qu'il fallait attendre une telle charte pour avoir des toilettes propres. Je ne vois pas bien le rapport entre ce genre d'accommodement, qui me paraît tout à fait normal, et le label en question. Il est évidemment souhaitable de tendre vers une culture plus inclusive et accessible, mais il n'est pas opportun d'imposer des accommodements quand il s'agit d'une minorité. Il ne s'agit évidemment pas de délaisser les minorités, mais les éventuels aménagements en leur faveur doivent être minimes. Or, si l'idée de rendre de l'eau accessible en permanence ou d'éviter les sorties définitives ne pose aucun problème, en revanche, le fait d'entrecouper un spectacle pour signaler des scènes de nudité ou de violence risque d'aller à l'encontre du principe de la liberté artistique telle qu'encouragée par le gouvernement. J'attends de notre gouvernement qu'il s'assure d'éviter la confusion entre religion et culture, peu importe la confession concernée.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La charte ne prévoit pas du tout prévu d'entrecouper les spectacles, mais bien de mettre au point une signalétique. L'adhésion à cette charte se fait de toute façon sur une base volontaire.

Mme Rachel Sobry (MR). – Je vous remercie pour cette précision, car les articles de presse que j'ai consultés ne présentaient pas les choses de cette manière. Si ces informations sont bien communiquées en début de spectacle afin que chacun puisse faire son choix, alors c'est une bonne chose.

1.21 Question de Mme Françoise Mathieux, intitulée «Avant-projet de décret modifiant le décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques»

Mme Françoise Mathieux (MR). – Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en sa séance du 28 avril, passait en première lecture l'avant-projet de décret modifiant le décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques. Madame la Ministre, a-t-il été adopté? Dans l'affirmative, quelles sont ses grandes orientations? Concrètement, quelles seront les prochaines actions mises en place? Quel sera le calendrier de leur mise en œuvre?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, cet avant-projet de décret a été adopté par le gouvernement en première lecture. Il résulte d'un travail d'évaluation et de concertation

avec le secteur. Il propose un important refinancement. Cet avant-projet de décret s'appuie sur trois types d'évolutions: des simplifications, des clarifications et des nouveautés, parmi lesquelles sont concernés des dispositifs spécifiques, comme les ludothèques, par exemple. Il est fortement attendu par le secteur, qui avait déjà fait part de certaines difficultés dans la mise en œuvre du décret de 2009.

À la suite de cette adoption en première lecture, le texte a été soumis à la Chambre de concertation de l'action culturelle et territoriale afin qu'elle remette son avis. Après la réception de celui-ci, le projet de décret suivra donc le parcours classique, jusqu'à son adoption par le Parlement. En parallèle, nous menons un travail de modification de l'arrêté, toujours sur la base des travaux menés durant l'évaluation et la concertation. L'ensemble de ce processus courra, j'en suis convaincue, à confirmer et stabiliser les missions essentielles assurées par le secteur de la lecture publique, ce dont je ne peux que me réjouir.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Avec le résultat de la dernière enquête *Progress in International Reading Literacy* (PIRLS) qui place les élèves francophones en bas du classement, cette matière est vraiment très importante. Je suis heureuse d'entendre que les trois grands critères qui vont être élaborés d'ici peu permettront aux jeunes d'acquérir des compétences de lecture bien plus importantes que celles qu'ils ont actuellement. Ce type de projet a plus que jamais sa raison d'être, au point de devenir une nécessité. Les opérateurs culturels, conjointement à ceux de l'enseignement, ont un vrai rôle à jouer dans la sensibilisation et l'apprentissage de la lecture auprès des jeunes.

1.22 Question de M. Benoît Dispa, intitulée «Situation financière de la maison de la culture d'Arlon»

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – Par voie de presse, j'ai appris que la maison de la culture d'Arlon risquait d'être confrontée à une perte d'exploitation pour l'exercice 2023 estimée à 150 000 euros. La hausse des coûts énergétiques donne du fil à retordre à la direction de cette maison de la culture. Ce n'est pas étonnant étant donné que l'institution est confrontée à des factures liées à l'exploitation d'un bâtiment qui date des années 1980 et dont les performances énergétiques sont totalement défaillantes.

Cette situation a amené l'équipe à prendre nombre d'initiatives, comme revoir en profondeur le mode de fonctionnement et élargir à deux mois la trêve hivernale, et ce, de façon à éviter l'occupation des locaux à une période où le chauffage tourne à plein régime. La maison de la culture a introduit une demande d'aide auprès de vos services, Madame la Ministre, pour essayer de couvrir les coûts énergétiques auxquels elle est confrontée. De plus, la maison de la culture attend toujours des décisions quant au sort du bâtiment et à son transfert espéré vers la ville d'Arlon pour que, à terme et de manière structurelle, une rénovation énergétique puisse être entreprise.

De quelle manière appuyez-vous ces initiatives en vue de diminuer cette perspective de déficit pour l'exercice 2023? Avez-vous pris une décision concernant la demande d'aide pour couvrir les coûts énergétiques? Qu'en est-il du transfert de bâtiment vers la ville d'Arlon?

Je vous avais déjà interrogée en décembre dernier sur ce dossier. Vous aviez laissé entendre que le dossier était à l'instruction et que des pistes étaient examinées pour aboutir à différents scénarios: acquisition par la province des parts de la Fédération dans le bâtiment ou constitution d'un bail emphytéotique à conclure entre la Fédération et la ville d'Arlon. J'ai cru comprendre que la deuxième piste avait votre préférence, étant plus en adéquation avec les habitudes de la Fédération. Pouvez-vous faire le point sur ce sujet? Une décision a-t-elle été notifiée? Cette décision est très attendue pour entamer une rénovation thermique plus que nécessaire.

Le président de la maison de la culture disait que «l'eau sur les châssis, les infiltrations et les problèmes de système de chauffage qui tombe régulièrement en panne commencent à faire beaucoup. Il nous faut un bâtiment digne du 21^e siècle, ce qui n'est pas le cas. Ce n'est pas tenable financièrement pour l'ASBL». Face à cette situation compliquée, avez-vous identifié d'autres leviers qui pourraient éventuellement être utilisés et que vous recommanderiez à la maison de la culture d'Arlon?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, comme vous, je suis sensible aux difficultés vécues par les opérateurs culturels à la suite de la hausse des prix de l'énergie.

La cellule de veille «Énergie» permet de répondre rapidement à ces situations, en traitant les dossiers de manière individualisée en fonction des besoins et de la situation financière des opérateurs. Si le dossier de la maison de la culture d'Arlon a été introduit au cours du mois dernier, il recevra une réponse dans le courant du mois de juin.

Il faut évidemment envisager des solutions plus structurelles, comme la nécessaire rénovation énergétique du bâtiment. Afin de permettre l'investissement programmé par la ville d'Arlon, le gouvernement a marqué, le 6 avril dernier, son accord sur la cession par bail emphytéotique de sa quote-part dans la copropriété du bâtiment, parallèlement à la province. Il m'apparaît que ces deux voies sont les plus effectives pour soutenir cette institution.

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – Madame la Ministre, je me réjouis de la décision concernant la cession du bâtiment par bail emphytéotique. Elle était attendue. Puisqu'elle est maintenant officielle, je ne doute pas que la ville d'Arlon prendra les initiatives utiles pour lancer le processus de rénovation du bâtiment.

C'est effectivement, sur le long terme, la solution structurelle la plus pertinente et la plus intéressante.

J'espère qu'à court terme, la réponse que vous apporterez, après le traitement de la demande par la cellule de veille, sera positive. En effet, les difficultés sont avérées. Or, l'objectif de cette cellule est bien d'assurer une réponse à ce genre de situation.

Le cas échéant, je vous réinterrogerai sur le dossier pour obtenir la confirmation qu'une aide a été dégagée pour faire face à la difficulté. Les deux pistes sont intéressantes. L'une est désormais confirmée; l'autre le sera, je l'espère, prochainement. Au-delà de ces deux avancées, il reviendra aux gestionnaires de la maison de la culture d'Arlon et à ses partenaires, en ce compris la Fédération, de veiller à la pérennité, notamment financière, de cet opérateur culturel.

1.23 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Fin des subsides pour La Ruche théâtre royal de Charleroi»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Il y a quelques semaines, nous avons appris par la presse que plusieurs centaines d'opérateurs culturels ayant pris le temps et l'énergie d'introduire une demande de financement dans le cadre d'un contrat-programme ou d'une aide pluriannuelle en arts de la scène ne recevraient qu'un montant largement inférieur aux besoins dont ils ont fait part, et ce, si leur demande n'est pas purement et simplement refusée. Vous avez d'ailleurs assumé cette situation sans aucune honte, Madame la Ministre, en affirmant dans une entrevue qu'il y aurait évidemment «des heureux et des déçus».

Si nos premières discussions à ce sujet sont restées quelque peu abstraites, désormais, les choses se concrétisent, car les déçus commencent à se faire entendre. Par exemple, l'ASBL La Ruche Théâtre Royal a reçu, le mois dernier, une décision de non-recevabilité concernant sa demande de contrat de diffusion auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la période 2024-2029. Ce refus n'est ni plus ni moins qu'un arrêt de mort pour ce théâtre, qui est pourtant subventionné depuis dix ans et diffuse près de 150 spectacles par an à Charleroi. Une telle fermeture serait dramatique pour le quartier, pour la ville de Charleroi et pour tout le secteur culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La subvention dont bénéficiait ce lieu ne s'élevait déjà qu'à 18 000 euros par an depuis des années, et ce, malgré l'augmentation du coût de la vie et des prix de l'énergie. Après avoir perdu des points d'aide à la promotion de l'emploi (APE) et un régisseur à mi-temps, il ne recevra désormais plus un seul euro de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Selon la justification du refus, la comptabilité du théâtre ne respecterait pas les critères d'équilibre financier imposés par le décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des Arts de la scène (décret «Arts de la scène»). Cette décision a créé la surprise et

l'incompréhension parmi les responsables de La Ruche, qui n'ont jamais rencontré ce problème au cours des années précédentes. Actuellement, les principales charges du théâtre concernent le remboursement d'un prêt pour des travaux de rénovation, contracté en 2019 et prenant fin en 2029. Un assainissement financier global devrait être plus facile après cette échéance.

Comme beaucoup d'autres, ce lieu culturel a subi les conséquences des crises sanitaire et énergétique. Récemment, un représentant du théâtre s'est exprimé dans la presse, déplorant l'absence d'indexation des subventions et affirmant que les charges de l'association ont augmenté de 30 % au cours des dix dernières années. Malgré toutes ces difficultés, le théâtre a réussi à survivre, non sans mal, pour ensuite se voir purement et simplement refuser cette subvention par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette situation est intolérable. Les responsables regrettent également de ne pas avoir pu vous contacter directement, Madame la Ministre, et de n'avoir reçu qu'un accusé de réception de la part de votre administration.

Le besoin d'un soutien structurel n'a jamais été aussi grand: dans le secteur des arts vivants, comme le théâtre, la danse, la musique ou encore le cirque, plus de 600 opérateurs ont déposé une demande de contrat-programme ou d'aide pluriannuelle. Malheureusement, le budget prévu ne permet de couvrir que la moitié de leurs besoins. Nous craignons donc que la potentielle fermeture de La Ruche ne soit que la première d'une longue série parmi les petits lieux de proximité, qui doivent déjà survivre avec des bouts de ficelle.

Hier, ma camarade et cheffe de groupe, Pauline Boninsegna, est intervenue au conseil communal de Charleroi pour mettre en avant le rôle central de ce théâtre pour son quartier. Habitant elle-même à proximité de La Ruche, elle craint que la vie qui gravite autour de ce lieu disparaisse en même temps que les subsides, alors que le quartier concerné a déjà beaucoup souffert de la disparition des commerces. Lors de son intervention, elle a souligné qu'il était urgent de soutenir les lieux culturels de proximité, mais le bourgmestre, Paul Magnette, a bien fait comprendre au conseil communal qu'il ne comptait pas compenser le retrait des subventions décidé par votre niveau de pouvoir. Tous les regards sont donc désormais tournés vers vous. Une soirée de soutien aura lieu ce jeudi; votre réponse se fait attendre.

Pourquoi n'avez-vous pas donné suite à la demande de contact de La Ruche? Pourquoi ce lieu a-t-il obtenu un refus alors qu'il avait obtenu une subvention sans problème les années précédentes? Allez-vous revenir sur votre décision ou êtes-vous prête à assumer la fermeture de La Ruche Théâtre Royal?

Plus globalement, où en est le traitement des demandes de contrats-programmes et d'aides pluriannuelles dans le domaine des arts de la scène? Combien d'opérateurs ont-ils reçu une décision de non-recevabilité? Quels sont les motifs de ces éventuels refus? Le cas échéant, combien d'opérateurs ont-ils déposé un

recours? Quand obtiendront-ils une réponse à leurs démarches? La faiblesse des moyens budgétaires prévus explique-t-elle un traitement plus strict des demandes de soutien cette année? Qu'avez-vous prévu pour éviter la fermeture de lieux culturels par manque de soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Depuis le début de la législature, je mets un point d'honneur à appliquer les principes de bonne gouvernance, qui ont notamment guidé l'élaboration du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle (décret «Nouvelle gouvernance»), ainsi que l'ensemble des législations en vigueur en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ceci garantit l'égalité de traitement de l'ensemble des opérateurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À la fin du mois de novembre 2022, l'ASBL La Ruche Théâtre Royal a effectivement déposé une demande de contrat de diffusion interdisciplinaire de 150 000 euros pour la période 2024-2028, sur la base des activités régulières dont témoignait l'association à ce stade. Toutefois, je ne peux qu'adhérer à l'analyse de mes services quant à la recevabilité de cette demande. En effet, l'application des critères du décret «Arts de la scène» ne laisse aucune place au débat, quoi qu'en pensent certaines personnalités politiques en dehors de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'article 52, 4° du décret-cadre prévoit que tout opérateur souhaitant bénéficier d'un premier contrat de diffusion doit être en équilibre financier. L'article 1^{er}, 2° du même décret définit le déséquilibre financier comme une situation dans laquelle un opérateur présente, au terme d'un exercice, un résultat cumulé négatif dont le montant atteint au moins 10 % de l'ensemble des produits qu'il a enregistrés au cours de cet exercice. Dans le cas de La Ruche, les comptes et bilans que l'opérateur a fournis dans le cadre du dépôt de dossier témoignent d'un résultat négatif cumulé de 76 000 euros en 2021 pour des produits totalisant 173 000 euros. Cela représente un déséquilibre de 44 %, ce qui est bien au-delà de la limite fixée par le décret.

Cet opérateur bénéficiait précédemment d'une convention tripartite avec deux autres opérateurs, à savoir l'ASBL Divertiscènes et l'ASBL Dérisoir'Prod. Ils formaient ensemble une plateforme carolorégienne de promotion et de développement du spectacle de divertissement. La convention couvrait la période 2018-2021 et avait été prolongée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2022. Bien entendu, il n'est jamais agréable de voir un opérateur en difficulté. Néanmoins, le fait que La Ruche ne soit pas éligible à un contrat de diffusion ne préjuge en rien ni de la qualité de son projet ni de son éligibilité à d'autres aides, notamment les aides ponctuelles aux projets dans le secteur des arts de la scène.

Du reste, le processus de renouvellement des contrats-programmes et contrats en arts de la scène suit son cours et les travaux des deux commissions avancent

bien. Dans le domaine musical, sept opérateurs ont reçu une décision d'inéligibilité; pour le théâtre et les arts vivants, sept autres sont dans le même cas parmi plus de 600 dossiers remis. À chaque fois, la non-recevabilité des demandes, loin d'être liée à une question budgétaire, est simplement due au non-respect de l'un des critères d'octroi repris dans le décret-cadre. Ceux-ci étaient clairement expliqués dans les *vade-mecum* accompagnant les formulaires de demande.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Le problème du déséquilibre financier était déjà présent quand ce théâtre avait droit à des subventions. La situation n'est pas neuve. Le montant des subventions était d'ailleurs déjà très bas, ce qui témoigne d'un problème structurel dans le soutien aux petits opérateurs. En l'occurrence, ce théâtre parvenait à survivre avec seulement 18 000 euros, ce qui n'est vraiment pas grand-chose.

Madame la Ministre, si votre politique consiste à supprimer l'ensemble des moyens des structures en difficulté, il n'y aura bientôt plus de théâtre dans ce quartier. C'est une position extrêmement rude de la part d'une ministre de la Culture et cela risque d'entraîner la fermeture de nombreuses structures qui fonctionnent actuellement avec des bouts de ficelle parce que les pouvoirs publics ne leur accordent pas assez de moyens. Je signale que 18 000 euros, c'est le prix d'un seul fauteuil du nouveau Parlement wallon, par exemple! Si nous voulons vraiment faire preuve de bonne gouvernance, nous pourrions faire des économies autrement qu'en fermant un théâtre de quartier. Sachant que La Ruche a bénéficié de nos subventions depuis dix ans malgré ses problèmes financiers, vous pouvez tout à fait intervenir.

Je me demande si vous serez la ministre du refinancement de la culture, celle qui posera le constat d'une enveloppe budgétaire insuffisante, ou bien celle qui assumera les nombreuses déceptions et qui fermera tous les petits lieux culturels en difficulté. Pour l'instant, vous avez choisi la seconde option. Nous soutiendrons jusqu'au bout ce théâtre qui se défend face à une décision injuste.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame Pavet, vous n'avez pas compris mes propos. Les subventions dont bénéficiait La Ruche ne relevaient pas du décret «Arts de la scène», contrairement à la demande qu'ils ont introduite cette année. Dans le cas présent, le critère relatif au déséquilibre financier ne leur permet pas d'être éligible. Je n'ai donc supprimé aucune subvention: leur convention précédente a pris fin et ils ont demandé un nouveau soutien dans un cadre légal différent. Toutefois, il existe d'autres possibilités de soutien vers lesquelles La Ruche peut se tourner. Vos propos ne correspondent donc pas du tout à la réalité.

Mme Amandine Pavet (PTB). – J'entends bien que vous proposez à ce lieu culturel en difficulté des subventions ponctuelles qu'il devra aller chercher par-ci,

par-là, comme le font déjà beaucoup trop de structures. Ce théâtre a survécu à la crise de la Covid-19, à la diminution de son personnel en raison d'une perte de points APE et à la crise énergétique; tout ce qu'il demande pour continuer à exister, c'est un financement pérenne de seulement 18 000 euros. Je vous suggère de contacter directement cet opérateur, dont les responsables sont très déçus que vous ne preniez pas la peine de répondre à leur demande d'une solution structurelle et non ponctuelle.

1.24 Question de M. François Desquesnes, intitulée «Redéploiement du Domaine de Mariemont»

M. François Desquesnes (Les Engagés). – Le Domaine de Mariemont, propriété de la Fédération Wallonie-Bruxelles, est un site très intéressant parce qu'il rassemble les collections de notre institution et parce qu'il est situé dans un magnifique écrin, à savoir un parc d'une quinzaine d'hectares jouxtant la forêt de Mariemont. Le domaine est cogéré par la Fédération Wallonie-Bruxelles et par la Région wallonne. Si les investissements de la Région sont plus importants, un accord de coopération lie les deux entités.

Un premier projet de redéploiement et de mise à jour du site, à la fois sur le plan environnemental, muséal et de scénographie des différents espaces et des œuvres d'art qui y sont installées a malheureusement échoué. Depuis quelque temps, vos services, Madame la Ministre, ainsi que ceux de la Région wallonne, cherchent une nouvelle solution. La situation est compliquée, puisque le projet de marché conjoint a reçu des avis assez négatifs de l'Inspection des finances en 2022.

En janvier, en réponse à une question écrite, Mme Tellier, la ministre wallonne chargée des Forêts et des Parcs, m'a précisé que le dossier avançait et qu'elle espérait une solution rapide. Je l'ai interrogée la semaine passée en commission de l'Environnement du Parlement de Wallonie. Elle m'a répondu qu'une réunion avait eu lieu le 5 mai dernier avec les deux chefs de cabinet et les inspecteurs des finances; cette réunion a abouti à une solution positive. Il restait encore à demander formellement l'avis de l'Inspection des finances et à inscrire ces points à l'ordre du jour des deux gouvernements.

Mme Tellier m'a précisé que la part wallonne du budget était estimée à 1 003 000 euros et que la première phase concernerait le schéma directeur puis les travaux. Une somme de 368 000 euros est prévue à l'engagement en 2023.

Madame la Ministre, me confirmez-vous que les voyants sont au vert? Quand ce dossier sera-t-il examiné par le gouvernement, sachant que l'approbation du cahier des charges est en cours? Quels sont les montants dégagés par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Selon quel calendrier ce cahier de charge sera-t-il mis en œuvre, de façon à ce que le chantier soit bien lancé en 2023? Mme Tellier et vous-même m'avez dit que des moyens seraient débloqués en 2023, au moins

pour engager formellement les sommes pour l'auteur du projet sur la première partie du chantier, à savoir l'établissement d'un schéma directeur sur la base d'un diagnostic du site. Confirmez-vous l'objectif d'engager cette somme en 2023? Disposez-vous des moyens nécessaires à cet effet? Quelle est la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

J'attends de vous que vous me rassuriez quant au bon suivi et à l'exécution de l'amélioration de ce site qui présente un réel potentiel culturel, patrimonial, touristique et dont les espaces verts ont un réel intérêt pour toute la région du Centre et, plus largement, la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – En effet, ce projet m'est cher. Il a connu du retard à la suite de l'avis négatif de l'Inspection des finances sur la procédure de marché conjoint avec la Région wallonne. En réponse à cet avis négatif, nous avons repensé la manière dont le dossier pouvait être construit.

Le 5 mai dernier, une rencontre a eu lieu entre mon cabinet, celui de Mme Tellier et les inspecteurs des finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne. Le but était d'examiner et de lever les derniers obstacles techniques.

Je confirme que la procédure de marché revue pourra prochainement à nouveau être soumise à l'Inspection des finances. Elle devrait recevoir un visa sans objection au vu des discussions menées au préalable. C'est ce qui causait problème jusqu'à présent. L'avis de marché pourra alors être publié cet été.

Même si le début des travaux n'aura pas lieu avant 2028, ce sera une étape importante vers la revitalisation du domaine de Mariemont. Je n'ai rien changé au niveau budgétaire. Le suivi de ce projet essentiel est donc bien prévu et nous continuons de le soutenir.

M. François Desquesnes (Les Engagés). – Madame la Ministre, dans votre réponse, vous ne précisez pas le montant du budget qui sera affecté du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Du côté wallon, il s'agit d'un million d'euros. Cependant, je ne vous reproche pas l'absence de précision puisque je ne vous l'ai pas demandé dans ma question initiale. Je vous adresserai une question écrite à ce sujet.

Je reviendrai également vers vous afin de m'assurer que, dans le cadre des travaux budgétaires, l'article de base relative au coût de ces études sera bien alimenté à due concurrence. Vous vous êtes engagée à ce que le gouvernement examine ce dossier d'ici l'été. C'est une bonne chose. Plusieurs mois sont nécessaires pour que les bureaux d'études déposent des offres et pour que celles-ci soient analysées. La course contre la montre est donc lancée pour aboutir à un engagement effectif en 2023, ce qui me semble indispensable. C'est pour cette

raison qu'il est important que le document soit rapidement validé par le gouvernement.

Je resterai attentif à l'avancement de ce dossier et je reviendrai vers vous pour poser une question orale sur l'évaluation de ce marché.

1.25 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Secteur culturel bruxellois résilient, mais travailleurs vulnérables»

Mme Fadila Laanan (PS). – Les résultats d'une récente étude de la *Vrije Universiteit Brussel* (VUB), sur la demande de hub.brussels, ont mis en lumière à quel point les secteurs culturels et créatifs ont été résilients durant la crise de la Covid-19. L'étude précise que ces secteurs regroupent 22 000 entreprises à Bruxelles aujourd'hui, contre 25 000 en 2019. Cependant, les chiffres semblent aller dans le bon sens: en effet, le PIB bruxellois des centres culturels et créatifs a connu une baisse de 11,2 % durant la pandémie, mais, l'année suivante, en 2021, ils ont enregistré une croissance de 10 %. Ces données sont rassurantes et montrent la grande capacité de redressement de ces entreprises. Elles laissent présager d'un retour au niveau d'avant-crise dans les prochaines années.

Si nous pouvons féliciter le gouvernement pour les mesures qu'il a mises en place durant la crise de la Covid-19 afin de limiter le nombre de faillites et maintenir l'emploi, nous sommes inquiets, car certains travailleurs du secteur sont encore vulnérables. L'étude met en évidence un élément dont nous sommes conscients depuis longtemps et qui nous inquiète, la vulnérabilité des indépendants et des opérateurs free-lance qui ont des revenus mensuels souvent inférieurs à la moyenne, ce qui pourrait entraîner une forme de précarité et une détresse.

Madame la Ministre, disposez-vous de chiffres plus précis sur la situation des secteurs culturels et créatifs en Fédération Wallonie-Bruxelles? Certes, nous avons évité les faillites d'institutions culturelles subventionnées, mais qu'en est-il aujourd'hui des entreprises culturelles non subventionnées? Disposez-vous de chiffres concernant les autres formes juridiques d'entreprises ou institutions culturelles?

Par ailleurs, quel est l'état de l'utilisation des montants prévus dans l'enveloppe de la Cellule de veille? Avez-vous reçu beaucoup de demandes, si oui, pour quel montant total à ce stade? Quels sont les leviers dont vous disposez pour soutenir les travailleurs culturels indépendants et les opérateurs free-lance? Quel est l'état de vos échanges avec le ministre fédéral Clarinval ou avec le gouvernement bruxellois à ce sujet?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Outre le maintien et la majoration des subventions existantes, la Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en place des dispositifs inédits durant la crise de la

Covid-19, mobilisables par les opérateurs culturels, qu'ils soient subventionnés ou non. Je veux parler de la Cellule de veille, de l'aide forfaitaire aux opérateurs non subventionnés et de l'aide à l'acquisition de dispositifs de ventilation. L'objectif est atteint puisqu'il a permis d'éviter les faillites dans le secteur culturel. La Cellule de veille a cessé ses activités le 18 décembre 2022. Ce mécanisme aura permis d'indemniser, rien qu'en 2022, 37 opérateurs dont la viabilité financière était menacée par des éléments en lien avec la crise sanitaire, pour un montant de 1 800 000 euros.

Nous ne disposons pas, à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de données du type repris par l'étude de la VUB. Le cadastre de l'emploi culturel répondra à une partie de ces interrogations. Son établissement est en cours. Ces données touchent aux entreprises économiques actives dans le secteur des industries culturelles et créatives, elles relèvent donc des administrations chargées des matières économiques, ce qui explique l'implication de hub.brussels et de la ministre bruxelloise Trachte.

Madame la Députée, vous faites bien de faire écho au travail du Ministre Clarinval sur le soutien spécifique aux travailleurs et travailleuses indépendants. Je lui ai répercuté, notamment lors des conférence interministérielle (CIM) culture, des questions relatives à ces thématiques. La répartition des compétences est très claire, la Fédération Wallonie-Bruxelles finance des projets culturels et n'a pas vocation à mettre en place des mécanismes relatifs à une catégorie socioprofessionnelle spécifique. J'ai cependant à cœur d'inclure dans mes actions législatives des balises relatives à une juste rémunération des artistes créateurs et des techniciens. Cela vaut bien évidemment aussi pour les travailleurs indépendants.

1.26 Question de M. Éric Lomba, intitulée «Soutien à Olivier Vandecasteele via l'action culturelle»

M. Éric Lomba (PS). – Madame la Ministre, Olivier Vandecasteele reste détenu en Iran, et, même si les démarches politiques sont en cours, le temps se fait très long.

De nombreuses initiatives citoyennes voient régulièrement le jour à la suite des nombreux appels de sa famille. C'est aujourd'hui au tour des organisateurs des festivals de Belgique de soutenir, à leur manière, la libération du Tournaisien.

Le Ronquières Festival a rejoint le mouvement en diffusant largement la pétition d'Amnesty International. Les autres festivals ont suivi: le Dour Festival, Les Ardentes, Les Francofolies de Spa, Scène sur Sambre, LaSemo, Les Solidarités... et bien d'autres encore!

Madame la Ministre, tous les leviers à notre disposition, tous niveaux de pouvoir confondus, doivent être levés pour continuer à affirmer notre soutien à Oli-

vier Vandecasteele, à sa famille, et réaffirmer sans cesse la demande de sa libération.

Madame la Ministre, le cas des festivals musicaux est exemplaire. À travers l'action culturelle, quelles sont vos initiatives afin de dénoncer le traitement inhumain de ce Belge détenu en Iran et quel rôle pouvez-vous jouer en faveur de sa libération? Enfin, qu'allez-vous mettre en œuvre pour inciter tout le secteur culturel à suivre le pas des festivals musicaux, afin de créer un grand mouvement de mobilisation et avancer sur la libération d'Olivier Vandecasteele?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, la détention arbitraire d'Olivier Vandecasteele est une tragédie. Je salue bien entendu les initiatives de soutien, peu importe d'où elles émanent.

Les festivals de musique que vous évoquez ne sont qu'un exemple parmi d'autres; nous ne pouvons rester silencieux face à une telle injustice. De nombreux théâtres, centres culturels et bibliothèques de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont eux aussi relayé l'appel à signer la pétition d'Amnesty International.

Je me dois cependant d'être très claire: ces initiatives émanent d'opérateurs qui travaillent sous le principe de la liberté d'association et de programmation. Il n'est pas de mon ressort de m'ingérer dans ces initiatives et d'instrumentaliser ce nécessaire élan de solidarité.

Cela n'empêche évidemment pas une participation de ma part, en tant que citoyenne, à des mouvements de soutien. Je ne vais pas les détailler ici tant je considère qu'ils font partie d'un engagement personnel.

Mon cabinet soutient bien évidemment toute initiative qui émergerait du monde culturel ou de collectifs citoyens engagés sur le front de la libération d'Olivier Vandecasteele. C'est dans cette optique qu'il a accompagné le comité de soutien pour Olivier Vandecasteele dans sa volonté d'organiser un concert de soutien. Le comité a finalement décidé de l'annuler au vu des négociations en cours entre l'Iran et la Belgique. Celles-ci sont extrêmement complexes et sont entre les mains de la ministre des Affaires étrangères et du Premier ministre.

Je terminerai en rappelant que la Fédération finance de manière importante le secteur de l'éducation permanente; la finalité de ces opérateurs est l'engagement citoyen, mais sans que celui-ci puisse être instrumentalisé.

Je vous remercie pour votre question, qui aura permis une chose essentielle: prononcer le nom d'Olivier Vandecasteele dans cette salle. Maintenons notre attention sur sa situation jusqu'à sa libération que l'on espère prochaine.

M. Éric Lomba (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. C'est tout à votre honneur de respecter la liberté d'action et l'autonomie des opérateurs culturels. Vous avez bien fait d'insister sur l'éducation permanente qui, par essence, doit attirer l'attention des citoyens sur ce genre de problématique et de problèmes démocratiques. Par ailleurs, en tant que responsables politiques, nous sommes des vecteurs de messages, et nous ne cesserons pas d'encourager la diffusion de celui-ci, tout en sachant que nous ne voulons ni ne devons obliger les opérateurs culturels à le faire.

1.27 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Manque de murs d'expression libre à Bruxelles»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Dans une vidéo de Bruzz, un graffeur expliquait récemment à quel point il manquait cruellement de murs où exercer l'art du graffiti à Bruxelles. Les propos de cet artiste rejoignent ceux de bien d'autres que nous avons pu rencontrer. En effet, ce manque est encore plus flagrant à Bruxelles en comparaison avec d'autres métropoles comme Paris ou Berlin. À Bruxelles, les quelques espaces où le graffiti est autorisé, comme à la *Vrije Universiteit Brussel* (VUB) ou à Neerpede, sont beaucoup trop restreints et je ne parle même pas des autres communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

C'est pour répondre à ce problème, que ce soit à Bruxelles ou en Wallonie, que nous avons défendu ici une proposition de décret visant à instaurer un réseau urbain d'expression (RUE) en Communauté française, comme il en existe un à Rennes. Un RUE permettrait de développer un maximum de murs d'expression libre dans toutes les communes de Bruxelles et de Wallonie. Il permettrait aussi de créer une plateforme en ligne qui présente les murs, les artistes confirmés, les parcours et les activités autour du *street art*.

Malheureusement, tous les partis de la majorité ont voté contre cette proposition. Ils ont préféré le *statu quo*, alors que les espaces pour pratiquer l'art du graffiti manquent cruellement, que de nombreux graffeurs sont contraints de risquer une énorme amende pour exercer leur art et que les communes doivent gaspiller du temps et de l'argent pour nettoyer des murs. Notre proposition aurait permis de faire en sorte que l'argent public serve à développer l'art urbain plutôt que de le sanctionner. L'argument qui avait été avancé à l'époque pour contrer notre proposition était qu'il y avait déjà un certain nombre d'initiatives en ce sens. Or, je vous apporte une fois de plus un témoignage d'artiste qui explique que le nombre de lieux est totalement insuffisant.

Madame la Ministre, avez-vous déjà fait un état des lieux des murs en Wallonie et à Bruxelles où il est possible d'exercer l'art du graffiti en toute liberté? Quels en sont les résultats? Quels sont vos moyens d'action pour augmenter le nombre de murs d'expression libre en Fédération Wallonie-Bruxelles? Qu'avez-vous déjà fait en ce sens? Avec quels moyens financiers? Quelles mesures supplémentaires sont-elles prévues? Lesquelles? Avec quels moyens financiers?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, j'ai répété à de multiples reprises que je vise, en tant que ministre, à rendre la culture accessible à toutes et tous. J'envisage ici le terme de «culture» dans toute sa pluralité et sa diversité. Ce que permet la culture selon moi, c'est de créer un sentiment de communauté et d'appartenance fort entre les individus, grâce, notamment, au foisonnement des pratiques culturelles. Je suis dès lors sensible à la demande répétée d'un accès renforcé à des murs d'expression libre en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Sur le principe, je suis également d'avis qu'il serait bon d'entamer une réflexion autour d'un nouveau texte visant à pallier ce manque de disponibilité pour les artistes graffeurs et à renforcer l'accessibilité de l'art urbain en général. Néanmoins, j'estime que les compétences visées ici ne relèvent pas de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais qu'elles se situent plutôt à un niveau local, communal, voire régional sur les aspects de développement urbanistiques.

En effet, l'évolution des pratiques urbaines est une opportunité formidable pour de jeunes artistes en recherche de moyens d'expression et de pratique de leur art. C'est donc avec beaucoup d'intérêt que je vois la naissance ou la poursuite de nombreuses initiatives comme le festival Graffiti Jam qui s'est tenu à la mi-mai sur le territoire montois et qui a permis à une vingtaine de graffeurs de prendre possession d'une surface de près de 500 m² de mur. Ce festival est dans la même veine que le Racines Festival à Evere qui a connu un beau succès en 2022.

Dans le même ordre d'idées, je me réjouis de voir fleurir des projets, comme la création prochaine d'une bourse visant à colorer certains murs du centre-ville de Mons. La ville de Mons propose déjà des murs d'expression libre qui sont identifiables à l'aide d'une signalétique précise. Pareil dispositif existe également à Mouscron ou à Charleroi. Il est systématiquement développé en partenariat avec les pouvoirs locaux et encadré par des chartes et des règlements.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, je ne comprends pas très bien cet argument, pour le *street art* en particulier, de renvoyer systématiquement à un autre niveau de pouvoir, qu'il soit local ou régional. Vous avez cité quelques initiatives, à Mons, à Charleroi, à Mouscron. J'ai cité l'exemple de Bruxelles, une très grande ville pourtant, où les graffeurs se plaignent du peu d'initiatives en la matière. Certes, il en existe, mais elles sont trop peu nombreuses.

Si vous avez nommé quelques villes, il y en a beaucoup dont vous ne parlez pas. La Fédération pourrait intervenir de manière globale et centralisée, pour donner des clés aux pouvoirs communaux et pour les inciter de travailler avec des associations, pour fournir des moyens, des espaces et des murs d'expression libre aux graffeurs.

L'intérêt de la proposition de décret que nous avons déposée était de créer une seule plateforme pour toute notre Fédération, afin de faire connaître ces murs. Personne n'est au courant des communes où pareils murs existent. Toujours est-il qu'il faudrait en développer dans d'autres communes. L'idée est de créer une dynamique avec les partenaires locaux, de lancer une seule plateforme et d'encourager l'émergence de ces disciplines culturelles. Je ne vois pas pourquoi le soutien au *street art* devrait être laissé au bon vouloir des autorités communales. C'est étonnant!

Dans notre proposition, nous avons fixé un budget de moins d'un million pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui aurait permis à des centaines de milliers d'habitants d'exprimer leur art au plus près de chez eux, de manière gratuite, sans être sanctionnés, dans une bonne dynamique et avec le soutien des artistes et des associations locales. D'après nos informations, 1 775 000 euros sont encore disponibles dans le budget, à travers un article de base qui correspond parfaitement à la concrétisation de ce genre de projet. Vous dites que nous ne cessons de répéter les mêmes demandes; nous estimons que nous les répétons à juste titre. C'est un projet porteur pour une culture accessible et démocratique.

1.28 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Tournée annulée pour refus de visa»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Le 28 avril dernier, une artiste a poussé un cri de colère sur les réseaux sociaux sous forme de lettre ouverte. Depuis plusieurs années, elle organise une tournée de jeunes slameurs et poètes africains, engagés et talentueux. La troisième édition devait avoir lieu en ce mois de mai 2023, mais elle a été annulée en raison du refus de visa de plusieurs musiciens. Les artistes ont pourtant remis leur demande dans les temps, avec tous les documents requis, leurs contrats de travail et fiches de salaire. L'un des motifs du refus invoque le manque de garantie que l'artiste rentre dans son pays après la tournée. Dans un autre cas, la procédure aurait été volontairement ralentie pour que l'artiste ne reçoive pas de réponse à temps.

Voici un extrait de la lettre ouverte: «La Belgique, c'est ce pays capable de vous donner avec une main 12 500 euros pour l'organisation d'une tournée d'artistes africains, et avec l'autre main, de vous refuser les visas des trois artistes invités pour cette tournée, jetant ainsi à la poubelle 5 000 euros pour les billets d'avion, les assurances et le logement, notamment. De l'argent public. La Belgique c'est ce pays qui lance des appels à projets autour de l'interculturalité, de la diversité, de la décolonisation, mais qui refuse que les jeunes artistes africains talentueux viennent passer trois semaines sur son sol pour venir réaliser ces mêmes projets.»

Madame la Ministre, avez-vous eu connaissance de l'annulation de cette tournée? Avez-vous été interpellée, dans le cas présent ou dans des cas similaires,

pour des problèmes de visa dans le cadre de prestations culturelles? Êtes-vous déjà intervenue auprès de l'Office des étrangers pour favoriser les échanges culturels? De quels leviers disposez-vous en tant que ministre de la Culture pour intervenir dans ce type de situation?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, votre question éclaire une réalité complexe pour les artistes étrangers qui viennent travailler sur notre territoire. Je ne dispose pas de levier spécifique. Toutefois, quand je suis interpellée, je prends contact avec les différentes parties prenantes, que ce soit le cabinet de la ministre des Affaires étrangères ou les ambassades concernées.

À titre d'exemple, la demande d'une chanteuse haïtienne, Coralie Hérard, qui souhaitait venir en Belgique pour un enregistrement en studio, a été débloquée après mon intervention auprès de l'ambassadeur de Belgique à Cuba.

Je regrette de ne pas avoir été interpellée par Gioia Kagaya, la porteuse du projet que vous mentionnez. Nous avons eu des contacts au début de cette législature concernant certains de ses projets, quand elle vivait encore en Belgique. Ensemble, nous aurions pu tenter de débloquer la situation pour que ce projet puisse avoir lieu. Comme elle, je considère que ces projets sont essentiels, car ils contribuent à rapprocher les continents. Je me tiens à sa disposition, s'il n'est pas trop tard.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, pour la tournée de cette année, c'est trop tard: les visas ont été refusés et le projet n'a pas pu se poursuivre. De l'argent public a été dépensé en vain, ainsi que beaucoup d'énergie. L'espoir des artistes a été jeté à la poubelle!

L'artiste pointe un problème structurel. Contrairement à ce que vous dites, il ne s'agit pas de la réalité complexe de tous les artistes étrangers. Un musicien français a beaucoup plus de chance qu'un artiste africain. C'est un problème de fond. La Fédération Wallonie-Bruxelles promeut des projets multiculturels par le biais d'initiatives dans lesquelles elle investit de l'argent. C'est pourquoi elle doit accompagner le projet jusqu'au bout, y compris auprès de l'Office des étrangers. Vous devriez prendre contact avec ces artistes pour qu'ils puissent revenir le plus rapidement possible et construire des projets avec la certitude qu'ils ne seront pas interrompus du jour au lendemain pour des raisons inhumaines.

1.29 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Difficultés des artistes indépendants»

M. Eddy Fontaine (PS). – La Fédération Wallonie-Bruxelles compte un grand nombre d'artistes indépendants dont certains sont connus à l'échelle internationale, comme Stromae ou Angèle. Le succès de ces derniers pourrait laisser croire

que le secteur de la musique se porte bien. Cependant, aux dires des artistes de la classe moyenne de la scène musicale francophone, il serait très compliqué, voire impossible de vivre de sa passion en Communauté française. L'industrialisation du secteur ne permet pas aux artistes qui ne possèdent pas un entourage, qui ne comptent pas des partenaires ou qui ne peuvent pas solliciter une organisation qui les finance et les aide à grandir, de s'ouvrir suffisamment pour devenir rentables professionnellement.

Beaucoup d'entre eux, faute d'appui, se tournent vers un autre job et continuent en tant qu'amateurs. Pourtant, le talent est là et s'exporte bien, à l'image de Konoba. Néanmoins, cet artiste a annoncé sur Instagram une pause à durée indéterminée de sa carrière musicale de plus de 15 ans. Cette décision est due à l'incapacité à accéder à certaines salles du pays ou à être à l'affiche de festivals. Les programmeurs des grandes et petites salles comme des festivals sont contraints d'offrir des affiches attrayantes avec des artistes connus pour attirer le public et assurer le paiement de leurs frais. Nous sommes également conscients des nombreuses difficultés vécues par les festivals et les salles de concert depuis la période de la Covid-19. La Fédération Wallonie-Bruxelles consacre des budgets conséquents pour soutenir les artistes et la musique actuelle. Malgré tout, ils peinent à trouver leur place.

Madame la Ministre, êtes-vous allée à la rencontre de ces artistes qui bénéficient déjà d'une certaine renommée et avez-vous discuté avec eux de leurs difficultés? Vous ont-ils adressé des demandes précises? Quel est l'état des lieux des aides financières accordées au secteur musical? Vous aviez prévu un renforcement majeur du budget dédié à la musique cette année. Une enveloppe supplémentaire de 774 000 euros était budgétisée: 450 000 euros pour l'augmentation des aides structurelles et 323 000 euros pour les aides ponctuelles. Quel est l'état des dépenses de ces montants supplémentaires? Enfin, quel est l'état d'avancement des travaux en ce qui concerne le contrat filière musique?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, comme vous, j'ai lu avec attention la tribune publiée sur les réseaux sociaux par Konoba. J'ai également suivi de près les débats riches et constructifs qui ont suivi. Les lignes bougent et mes objectifs de politique correspondent au constat posé par la prise de position que vous évoquez. Il faut cependant considérer le contexte international des très grands événements et le positionnement des acteurs privés et des multinationales actives dans l'industrie musicale. AEG, Live Nation ou Universal sont des géants sur lesquels nous n'avons que peu de prise et on assiste à un phénomène que l'on pourrait qualifier de bulle spéculative qui se traduit par une inflation des cachets artistiques des têtes d'affiche et des coûts de production des grands événements. Cela engendre des effets négatifs qui déséquilibrent encore un peu plus un secteur en pleine recherche de modèles durables à la suite de la crise du disque.

Mon rôle est de soutenir durablement des projets à taille humaine, des projets qui mettent l'accent sur les artistes locaux au plus près des publics. C'est pourquoi, depuis mon arrivée, j'ai augmenté les budgets des aides ponctuelles en musique actuelle. Cette augmentation annuelle se situe entre 12 % et 15 % entre 2019 et 2021 et, en 2022, ce sont 774 000 euros supplémentaires qui ont été dégagés, ce qui représente une augmentation supplémentaire de 58 %. Le premier objectif était d'instaurer un régime de bourse en musique actuelle, ce qui n'avait jamais été fait en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce dispositif représente 138 000 euros de moyens nouveaux structurels. Le second objectif était de faire passer à 5 000 euros le minimum des aides aux projets, contre 1 000 euros auparavant. Cette mesure représente une augmentation de 224 000 euros pour soutenir un nombre équivalent de projets, mais avec des montants plus importants permettant une meilleure rémunération des intervenants. Une augmentation supplémentaire de 90 000 euros de l'enveloppe globale est également prévue. Le troisième objectif était de soutenir des projets qui bénéficient aux artistes émergents, comme Fifty Lab, le festival vitrine internationale à Bruxelles, ou la Maison poème qui, par le biais de l'opérateur FrancoFaune, effectue un travail de soutien fondamental à la chanson d'expression francophone pour un montant total de 232 000 euros.

Je souhaite que tous les autres acteurs culturels de la filière qui reçoivent une subvention partagent cet objectif de soutien aux artistes locaux et émergents. C'est pourquoi le décret du 13 octobre 2016 modifiant le décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des Arts de la scène prévoit clairement le refinancement des musiques actuelles par rapport à d'autres disciplines historiquement mieux soutenues, ce qui permettra aux commissions d'avis qui analysent les dossiers des opérateurs en ce moment de nous rendre des avis qui favoriseront, je l'espère, une meilleure structuration du secteur.

Je serai particulièrement attentive à la place des artistes locaux dans les projets que nous soutiendrons, en particulier dans le cas des festivals. Aujourd'hui, c'est déjà le cas. À titre d'exemple, les Francofolies de Spa doivent programmer 50 % d'artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le festival de Dour 10 %. Ces cahiers des charges seront renégociés au terme de la procédure de renouvellement.

Les budgets relatifs à la musique actuelle n'ont jamais été si élevés. Nous avons financé ce secteur de manière importante et les budgets structurels ont été fortement indexés. De plus, aucune diminution n'interviendra dans aucun domaine des arts de la scène en 2024. *A fortiori*, la musique actuelle a été identifiée comme secteur prioritaire et disposera de moyens nouveaux importants.

Pour conclure, nous sommes en contact permanent avec le secteur qui s'est récemment structuré dans des fédérations professionnelles regroupées au sein du

Comité de concertation des métiers des musiques actuelles (CCMA). Nous travaillons sur un futur contrat de filière pour les musiques actuelles. Il aura pour but de mettre autour de la table tous les niveaux de pouvoir afin d'amplifier et de coordonner les soutiens publics à ce secteur. Une étude universitaire a été menée l'année dernière et nous avons dégagé 90 000 euros pour financer la suite des travaux menés actuellement par le CCMA et un consortium universitaire. Une première version est en discussion au sein du CCMA; une réunion plénière se tiendra à ce sujet demain. Une première approbation sera proposée au gouvernement avant cet été, le but étant d'aboutir à une première version de ce contrat de filière avant la fin de la législature.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, j'ai bien pris note des augmentations et différents changements de cap. Je retiens qu'il n'y a pas de diminution prévue dans les budgets pour 2024 et qu'une réunion plénière se tiendra demain à la CCMA. Je reviendrai vers vous pour connaître l'état d'avancement de ce projet.

1.30 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Tags anti-IVG (interruption volontaire de grossesse) à Louvain-la-Neuve»

M. Eddy Fontaine (PS). – Au début du mois de mai, c'est avec stupeur que l'on a découvert des tags anti-interruption volontaire de grossesse (IVG) sur les murs de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain). Un groupe d'activistes militant pour la suppression du droit à l'avortement en est l'auteur. Ce groupe a également publié une vidéo de ses agissements sur les réseaux sociaux. Rapidement, les étudiants et étudiantes ont réagi en effaçant ou en remplaçant ces slogans par des messages pro-IVG. Ils ont également lancé le message: «Non aux idées d'extrême droite sur notre campus! L'avortement est un droit fondamental!» En outre, des affiches annonçant une manifestation anti-avortement ont récemment été collées, puis arrachées. À l'approche des élections, les étudiants craignent que ce genre d'actions se multiplie. Ainsi, le droit à l'avortement est continuellement remis en question et l'existence de tels mouvements en constitue malheureusement la preuve.

Madame la Ministre, comment comptez-vous réagir face à ces mouvements anti-IVG? Comment analysez-vous la multiplication d'actions anti-IVG en Belgique et, plus particulièrement, en Fédération Wallonie-Bruxelles? Avez-vous eu des contacts avec des associations actives dans ce domaine? La Fédération Wallonie-Bruxelles prend-elle des mesures dans les établissements de l'enseignement supérieur, notamment par le biais d'associations étudiantes, afin de sensibiliser les jeunes femmes au droit à l'IVG? Le cas échéant, quelles sont ces mesures?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, comme vous, je condamne ces actes qui attirent notre attention sur l'existence de groupes luttant contre les femmes et leurs libertés. Il

est absolument crucial de ne jamais considérer que les droits gagnés, par et pour les femmes, sont définitivement acquis. L'histoire récente donne de trop nombreux exemples de revirements dans le droit fondamental à l'avortement, comme aux États-Unis ou en Pologne.

En Belgique, les acteurs de terrain se font l'écho de la multiplication de témoignages relatifs à l'agressivité croissante des anti-IVG. Le fait que leurs tags apparaissent sur un campus met en avant le rôle spécifique joué par les établissements d'enseignement supérieur dans l'information et la sensibilisation au droit à l'IVG. En l'occurrence, je ne doute pas que l'UCLouvain condamnera ces agissements et prendra des mesures pour les prévenir. Je salue en outre la réaction de ses étudiants et étudiantes face à ces tags.

L'action que je mène vise à intégrer systématiquement les dimensions d'égalité de genre dans l'ensemble des politiques publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Plusieurs associations luttant au quotidien pour les droits des femmes, membres d'*Abortion Right*, la plateforme pour le droit à l'avortement en Europe et dans le monde, sont financées structurellement dans le cadre des politiques que je défends. La propagande anti-avortement que véhiculent ces tags me conforte dans la nécessité de poursuivre et d'amplifier le soutien à ces associations.

Je reste évidemment à l'écoute du tissu associatif et des organisations étudiantes avec qui j'ai à cœur de mener le combat pour protéger et approfondir ce droit fondamental. Dans les semaines à venir, nous devons tous nous mobiliser pour concrétiser les recommandations des experts et marquer une nouvelle étape dans la conquête de ce droit.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, les groupes anti-IVG sont effectivement de plus en plus agressifs. Il faut donc poursuivre et amplifier le soutien aux associations qui aident les femmes concernées au quotidien. Quelle que soit notre appartenance politique, nous devons toutes et tous rester vigilants par rapport à cette menace.

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, de Mme Sophie Pécriaux, intitulées «Baisse de confiance inquiétante dans la vaccination des enfants», «Mesures d'urgence visant à assurer la continuité de l'accueil de la petite enfance» et «Surmédication des enfants en psychotropes», de M. Sadik Köksal, intitulée «Annulation du festival Été Divert' à Charleroi», de M. Matthieu Daele, intitulée «Évolution du dossier "Grand-Théâtre" de Verviers», et de M. Éric Lomba, intitulée «Soutien aux festivals des arts de la rue», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15h15.*

VERSION PROVISOIRE